



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 10 décembre 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure
 - Aucune demande
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2025.
- 10.08** Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement des 19 et 26 novembre 2025 ainsi que celui de la séance ordinaire du 26 novembre 2025.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Modifier la résolution CA25 09 0082, adoptée le 7 avril 2025, afin d'intégrer au montage financier une somme de 1 000 000 \$ provenant de la 2^e édition du Budget participatif de Montréal.
- 20.02** Modifier la résolution CA25 09 0110, adoptée le 5 mai 2025, afin d'intégrer au montage financier une somme de 850 000 \$ provenant de la 2^e édition du Budget participatif de Montréal.
- 20.03** Approuver la convention de services à intervenir avec Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 / Autoriser une dépense totale de 283 500 \$, taxes incluses.
- 20.04** Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde, située au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 / Autoriser une dépense totale de 30 812 \$, taxes incluses.

- 20.05** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 13 000 \$ aux organismes suivants : Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY) (6500 \$) et Association des Gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) (6500 \$) dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.06** Accorder un soutien financier de 206 585 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2026, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 / Approuver la convention à cet effet.
- 20.07** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 661 878 \$ à différents organismes, pour une période de trois ans, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme jeunesse en sports et loisirs / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.08** Prolonger d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, les conventions signées dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » (CA23 09 0298) et accorder un soutien financier totalisant 500 878 \$ aux organismes concernés, selon le projet et le montant indiqués pour chacun d'eux / Approuver les addendas aux conventions à cet effet.
- 20.09** Autoriser le transfert d'un montant de 26 027,89 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes vers les dépenses incidentes, pour les travaux de réaménagement du Skatepark du parc Ahuntsic, dans le cadre du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. (réf.: CA22 09 0075).
- 20.10** Approuver l'entente à intervenir avec le Collège de Bois-de-Boulogne concernant la location de ses installations sportives pour une période de cinq (5) ans, se terminant le 31 décembre 2030 / Autoriser le chef de division ainsi que le chef de section de la Direction culture, sports, loisirs et développement social - Division sports et loisirs à signer ladite entente.
- 20.11** Transmettre au conseil municipal, pour approbation, la convention à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations afin de permettre la réalisation d'un ouvrage d'aide à la protection dans l'emprise de la rue Crevier dans l'arrondissement.

30 – Administration et finances

- 30.01** Affecter un montant de 73 000 \$ provenant de la réserve développement au budget 2026 du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM).
- 30.02** Ratifier la résiliation de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Entraide Bois-de-Boulogne (CA23 09 0350), relative au prêt de locaux administratifs et d'entreposage au Centre culturel et communautaire de Cartierville, dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2026.
- 30.03** Autoriser l'institution d'une demande reconventionnelle contre 9356-0175 Québec inc. f.a.s.r.s. Le Groupe CIBS, dans le cadre du contrat numéro S-AC-2020-011 pour la transformation d'un bâtiment existant en centre culturel et communautaire - Phase 1, situé au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, afin de réclamer les dommages liés à la contamination par la suie des ailes nord et ouest du bâtiment.
- 30.04** Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévus dans une entente-cadre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, selon les budgets prévus à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2026-2035 / Autoriser une dépense de 9 864 600 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement.

- 30.05** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025.

40 – Réglementation

- 40.01** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.
- 40.02** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.
- 40.03** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Fleury Est pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.
- 40.04** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.
- 40.05** Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026.
- 40.06** Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).
- 40.07** Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2026.
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'installation de deux enseignes sur la façade donnant sur la rue Fleury du bâtiment situé au 50, rue Fleury Est - Lot 6 313 750 du cadastre du Québec - Zone 1305.
- 40.09** Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ».
- 40.10** Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin d'assurer sa conformité avec la disposition 8.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi qu'avec d'autres dispositions concernant la plantation, l'entretien, la protection et l'abattage des arbres.
- 40.11** Accepter la cession gratuite d'une portion de terrain que le propriétaire du lot situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa (800, boulevard Henri-Bourassa) transmettra à la Ville, conformément au premier paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux ainsi que de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

70 – Autres sujets

70.01 Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.01

2025/12/10

19:00



Dossier # : 1255826001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA25 09 0082, adoptée le 7 avril 2025, afin d'intégrer au montage financier une somme de 1 000 000 \$ provenant de la 2e édition du Budget participatif de Montréal.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la réception de la contribution financière de 1 000 000,00 \$, provenant du Budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif pour le réaménagement du parc du Sault-au-Récollet.
2. D'autoriser l'affectation de cette contribution au paiement des travaux en cours.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-13 08:52

Signataire : Diane MARTEL

Directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255826001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA25 09 0082, adoptée le 7 avril 2025, afin d'intégrer au montage financier une somme de 1 000 000 \$ provenant de la 2e édition du Budget participatif de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Contenu

Contexte :

Considérant que l'arrondissement s'est vu accorder une contribution financière dans le cadre de la deuxième édition du Budget participatif de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'autoriser la réception de la contribution financière de 1 000 000 \$ (net de ristournes) provenant du Budget d'investissement du service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif attribués à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour le réaménagement du parc du Sault-au-Récollet.
2. D'autoriser l'affectation de cette contribution au paiement des travaux en cours.

Aspects financiers :

Le réaménagement du parc du Sault-au-Récollet bénéficiera de la contribution budgétaire de deux projets lauréats soit :

- Gyms de quartier à ciel ouvert : 500 000\$;
- Des aires d'activité pour toutes les générations : 500 000\$.

À la suite de la réception de ce financement de la Ville centre, un montant de 1 000 000\$ net de ristournes sera retourné au PDI de l'arrondissement.

Cette dépense sera assumée à 21% par l'arrondissement et à 79% par la Ville Centre par l'entremise du PRVPL et du budget participatif.

Décisions antérieures :

DGA255758001 - 12 septembre 2025 (2255758001) : Autoriser un virement de crédits cumulés de 5 659 212 \$ en provenance du budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) vers les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Verdun et Ville-Marie pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième et de la troisième édition du budget participatif de Montréal cités dans le présent sommaire décisionnel.

CA23 09 0250 – 11 septembre 2023 (1233612002) : Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE

Architecte paysagiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1255826001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour les travaux d'aménagement du parc du Sault-au-Récollet. Dépense totale de 2 993 547,74 \$, taxes incluses (contrat : 2 461 097,36 \$ + contingences : 246 109,74 \$ + incidences 286 340,64 \$) - Appel d'offres public S-AC-2025-001 - Huit (8) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Sault-au-Récollet est l'un des importants espaces verts du district Sault-au-Récollet. Son ensemble est adossé à l'artère commerçante de la rue Fleury et s'étend dans une forme allongée vers le boulevard Henri-Bourassa, à proximité du croisement avec l'avenue Papineau. Sa superficie d'environ 3,5 hectares est divisée en deux îlots distincts par la rue Prieur. Sa programmation, influencée par cette subdivision, propose un parc en deux parties : au nord, une zone plus tranquille incluant un réseau de sentiers et un parc à chiens, et au sud, une zone plus active avec des aires de jeux et autres installations récréatives. En 2024, le projet d'aménagement du parc du Sault-au-Récollet a fait l'objet d'un processus consultatif qui a contribué à orienter les travaux de réaménagement proposés.

Les travaux comprennent différents volets, notamment la réorganisation spatiale avec le réaménagement des entrées pour répondre aux enjeux d'accès universel tout en augmentant la connexion entre les deux îlots. Ils incluent également la bonification de divers équipements, tels que l'amélioration du mobilier, des modules récréatifs et de l'éclairage, ainsi que des travaux de réfection visant la remise en état du jeu d'eau, des sentiers, et le rehaussement de la clôture du parc à chiens. Enfin, un volet de verdissement prévoit aussi l'ajout de lits de plantations et d'arbres.

L'appel d'offres a été publié dans le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO le 13 janvier 2025 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 février 2025, pour une durée totale de 37 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Le financement des travaux sera assumé par l'arrondissement par le biais de son PDI et par la ville centrale ou le service par le biais de son programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL). À cela s'ajoutera un financement des budgets participatifs de Montréal 2. Ces montants actuellement non disponibles sont avancés par l'arrondissement dans le présent montage financier. Un GDD addenda sera émis au moment de la réception des fonds des budgets participatifs afin de transférer les sommes avancées par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement du parc du Sault-au-Récollet comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Aménagement d'entrées accessibles;
- Renouvellement et bonification du mobilier;
- Réhabilitation et bonification des aires de jeux avec ajout d'une aire d'exercices;
- Réfection des sentiers et du jeu d'eau;
- Rehaussement de la clôture du parc à chiens;
- Amélioration de l'éclairage;
- Verdissement.

JUSTIFICATION

Huit (8) soumissions dont sept (7) déclarées conformes ont été reçues à travers le processus d'appel d'offres. La soumission la plus basse de l'entreprise Construction Vert Dure inc. est conforme, au montant de 2 461 097,36\$, taxes incluses.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (taxes incluses)*
Construction Vert Dure Inc.	2 461 097,36 \$
Salvex inc.	2 466 213,75 \$
Promovert Aménagement	2 512 692,39 \$
Urbex Construction Inc.	2 878 572,45 \$
Les Entreprises Roseneige inc.	3 279 527,35 \$
Saho Construction inc.	3 319 654,78 \$
Les Entreprises Pera	3 373 079,06 \$
Dernière estimation	2 650 841,47 \$
Coûts moyens des soumissions conformes (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	2 898 691,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes moins la plus	18%

basse) / la plus basse) X 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	911 981,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	37%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme moins estimation)	(189 744,11) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	-7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	5 116,3 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100	0,21%
* signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions. Les montants inscrits incluent les taxes	

Une vérification approfondie des documents a été effectuée pour chacune des soumissions conformément au Guide d'élaboration d'appel d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle, et d'analyse d'admissibilité du soumissionnaire et de conformité de la soumission.

Construction Vert Dure inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'écart entre la dernière estimation et la plus basse conforme est de -7 %. Cet écart est réparti dans les différents items du bordereau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat est de 2 993 547,74\$ taxes incluses, ou 2 733 508,10 \$ net

de ristournes, incluant un montant de 246 109,74 \$ taxes incluses pour les contingences et de 286 340,64 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale se réparti comme suit :

Description	SGPMRS (PRVPL)	Arrondissement (PDI)	Total
Contrat	1 282 155,26 \$	1 178 942,10 \$	2 461 097,36 \$
Contingences		246 109,74 \$	246 109,74 \$
Incidences		286 340,64 \$	286 340,64 \$
Totale taxes incluses	1 282 155,26 \$	1 711 392,48 \$	2 993 547,74 \$
Totale net des ristournes	1 170 778,65 \$	1 562 729,45 \$	2 733 508,10 \$

Cette dépense sera assumée à 43% par la ville centrale ou le service et à 57% par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Le montant de 1 170 778,65 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de 2 733 508,10 \$ \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Projet investi (net de ristourne)	2025	Total:
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	1 171 \$	1 171 \$
Arrondissement (PDI)	1 563 \$	1 563 \$

GDD amendé à venir:

Un GDD addenda est à venir et sera émis au moment où les fonds des budgets participatifs seront rendus disponibles afin de retourner les fonds avancés à l'arrondissement.

La dépense totale des budgets participatifs avancée par l'arrondissement est de 1M\$ (net de ristournes), et sera répartie comme suit:

- Budget participatif de Montréal 2 - Gyms de quartier à ciel ouvert : 500 000\$ (net de ristourne)
- Budget participatif de Montréal 2 - Des aires d'activité accessibles pour toutes les générations : 500 000\$ (net de ristourne)

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 avril 2025 : octroi du contrat (séance du conseil d'arrondissement)
21 avril 2025 : début des travaux
Fin août 2025 : fin des travaux (réception provisoire)
Fin août 2025 : réception définitive

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Construction Vert Dure inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Yvette MUNEZERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Severine HEYMANS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anouk BERGERON-ARCHAMBAULT
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-13

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Clément CHARETTE
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.02
2025/12/10
19:00



Dossier # : 1257189002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA25 09 0110, adoptée le 5 mai 2025, afin d'intégrer au montage financier une somme de 850 000 \$ provenant de la 2e édition du Budget participatif de Montréal.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la réception de la contribution financière de 850 000,00 \$, provenant du Budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif pour le réaménagement du parc Lefebvre.
2. D'autoriser l'affectation de cette contribution au paiement des travaux en cours.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-13 08:51

Signataire : Diane MARTEL

Directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257189002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA25 09 0110, adoptée le 5 mai 2025, afin d'intégrer au montage financier une somme de 850 000 \$ provenant de la 2e édition du Budget participatif de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte :

Considérant que l'arrondissement s'est vu accorder une contribution financière dans le cadre de la deuxième édition du Budget participatif de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'autoriser la réception de la contribution financière de 850 000,00 \$ provenant du Budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif attribué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour le réaménagement du parc Lefebvre.
2. D'autoriser l'affectation de cette contribution au paiement des travaux en cours.

Aspects financiers :

La dépense totale des budgets participatifs Budget d'investissement du service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) accordée pour le réaménagement du parc Lefebvre est de 850 000,00 \$, et sera répartie sur deux projets lauréats comme suit :

- Budget participatif de Montréal 2 - Des aires d'activité accessibles pour toutes les générations : 500 000,00 \$;
- Budget participatif de Montréal 2 - Gyms de quartier à ciel ouvert : 350 000,00 \$.

À la suite de la réception de ce financement de la Ville centre, un montant de 850 000 \$ sera retourné au PDI de l'arrondissement.

Cette dépense sera assumée à 36% par l'arrondissement et à 64% par la Ville Centre par l'entremise du budget participatif.

Décisions antérieures :

DGA255758001 - 12 septembre 2025 (2255758001) : Autoriser un virement de crédits cumulés de 5 659 212 \$ en provenance du budget d'investissement du Service

de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) vers les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Verdun et Ville-Marie pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième et de la troisième édition du budget participatif de Montréal cités dans le présent sommaire décisionnel.

CA23 09 0250 – 11 septembre 2023 (1233612002) : Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE

Architecte paysagiste



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1257189002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Madyla Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Lefebvre- Dépense totale de 1 451 953,33 \$, taxes incluses (contrat : 1 098 003,03 \$ + contingences : 109 800,30 \$ + variation de quantités : 38 300,00 \$ + incidences 205 850,00 \$) – Appel d'offres public S-AC-2025-009 – neuf (9) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Lefebvre est un parc de proximité à vocation récréative situé dans le district de Bordeaux-Cartierville. Le parc comprend des aires de jeux pour enfants, des sentiers, du mobilier et une plaine gazonnée. Une infrastructure souterraine majeure, le bassin Lavigne, a été construite à cet endroit en 2023. Un édicule avec une voie véhiculaire, des trappes d'accès et un puits de ventilation ont également été construits dans le cadre de ces travaux.

Le projet de réaménagement du parc Lefebvre a été l'objet d'un processus consultatif réparti en deux étapes : une consultation publique, tenue à l'automne 2023, et une rétroaction qui a eu lieu au printemps 2024. Parmi les principales demandes exprimées par les citoyens lors de ces deux événements, mentionnons notamment la mise aux normes de l'aire de jeux 2-5 ans, l'ajout d'une zone fraîcheur, l'aménagement d'une aire de détente ainsi que la construction d'une aire d'exercices. Les citoyens ont également souligné les désagréments causés par les mauvaises odeurs émanant du puits de ventilation du bassin Lavigne, demandant par la même occasion la réalisation d'un aménagement paysager destiné à atténuer leurs effets. Le projet de réaménagement du parc Lefebvre est financé en partie par la 2^e édition du budget participatif de la Ville centre, notamment par les projets « Des aires d'activité accessibles pour toutes les générations » et « Gyms de quartier à ciel ouvert », tous deux issus de propositions citoyennes.

Le financement de la dépense associée à ces travaux proviendra à 36% de l'arrondissement par le biais de son PDI, à 37% du BP MTL2 - Aires d'activité accessibles pour toutes les générations et à 27% du BP MTL2 - Gyms de quartier à ciel ouvert.

L'appel d'offres public S-AC-2025-009 a été lancé par l'arrondissement le 21 février 2025. Les soumissions ont été ouvertes le 25 mars 2025 à 13 h 30. L'appel d'offres a été publié dans le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 32 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0250 – 11 septembre 2023 (1233612002) : Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.

DESCRIPTION

Les travaux au parc Lefebvre comprennent, sans s'y limiter :

- Réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans, incluant de nouveaux modules de jeu et une surface de protection mixte (gazon synthétique sablé et fibre de bois)
- Aire d'exercice, incluant des exerciceurs installés sur une surface en gazon synthétique sablé
- Placette en pavé préfabriqué en béton
- Brumisateurs
- Mobilier (bancs, tables, supports à vélos et fontaine à boire) fixé sur des dalles de béton
- Sentiers d'asphalte
- Talus plantés de végétaux
- Fosses d'arbres
- Gazon en plaques

JUSTIFICATION

La liste des commandes de SÉAO indique que vingt-et-une (21) entreprises ou organisations se sont procurées les documents d'appel d'offres. Cependant, uniquement neuf (9) soumissions ont été reçues à l'issue de cet appel d'offres, ce qui constitue un taux de réponse de 43%. La soumission la plus basse est déclarée conforme. Il s'agit de la soumission de l'entreprise Groupe Madyla Inc. au montant de 1 098 003,03 \$, taxes incluses.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Groupe Madyla Inc.	1 098 003,03 \$
Salvex Inc.	1 113 939,89 \$
Lanco Aménagement Inc.	1 187 829,72 \$
Promovert Aménagement Inc.	1 194 182,09 \$
9190-8673 Québec Inc. (Les Entreprises Roseneige)	1 202 334,97 \$
Urbex Construction Inc.	1 247 704,10 \$
9114-5698 Québec Inc. (Aménagements Sud-Ouest)	1 316 228,05 \$
Coboss Construction Inc.	1 381 226,29 \$
Conception PLHP Inc.	1 609 486,95 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 210 461,40 \$
Coûts moyens des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	1 261 215,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	511 483,92 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	47%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 112 458,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	15 936,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1%

Groupe Madyla Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 1 098 003,03 \$ (taxes incluses). Le coût des contingences est de 109 800,30 \$ (taxes incluses), soit 10 % du contrat. Le coût des variations de quantités est de 38 300,00 \$ (taxes incluses). La dépense totale est donc de 1 451 953,33 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses incidentes totalisant 205 850,00 \$ taxes incluses réparties comme suit :

- 40 200,00 \$ pour le remplacement des luminaires et la remise en état des fûts de lampadaire
- 50 000,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'un tourniquet avec accessibilité universelle dans l'aire de jeu 5-12 ans
- 15 500,00 \$ pour du mobilier tel que des poubelles, des panneaux et des enseignes
- 16 250,00 \$ pour des végétaux
- 2 000,00 \$ pour de l'affichage de chantier
- 5 800,00 \$ pour les frais de traçabilité et de redevances pour les sols contaminés
- 25 000,00 \$ pour des services professionnels pour la surveillance des travaux
- 19 750,00 \$ pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux
- 26 350,00 \$ pour des services professionnels en surveillance environnementale des sols
- 5 000,00 \$ pour des imprévus

Le coût total maximal associé au contrat est de 1 451 953,33 \$ taxes incluses (1 325 826,92 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 521 092,51 \$ taxes incluses (475 826,92 \$ net de ristourne) sera financé par le Programme de réaménagement de parcs anciens de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville et financé par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement # RCA23 09008 «Aménagement et réaménagement. parcs» # Résolution CA23 090375.
- Un montant maximal de 547 565,19 \$ taxes incluses (500 000,00 \$ net de ristourne)

sera financé par la Ville centre en provenance du Service de l'expérience citoyenne et des communications pour le projet lauréat « Des aires d'activité accessibles pour toutes les générations » dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de la Ville de Montréal.

• Un montant maximal de 383 295,63 \$ taxes incluses (350 000,00 \$ net de ristourne) sera financé par la Ville centre en provenance du Service de l'expérience citoyenne et des communications pour le projet lauréat « Gyms de quartier à ciel ouvert » dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de la Ville de Montréal.

La dépense totale se réparti comme suit :

Description	Arrondissement (PDI)
Contrat	1 002 623,12 \$
Contingences	100 262,31 \$
Variation de quantité	34 973,00 \$
Incidences	187 968,49 \$
Total net de ristournes	1 325 826,92 \$

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

GDD amendé à venir:

Un GDD addenda est à venir et sera émis au moment où les fonds des budgets participatifs seront rendus disponibles afin de retourner les fonds avancés à l'arrondissement.

La dépense totale des budgets participatifs avancée par l'arrondissement est de 850 000,00 \$ (net de ristournes), et sera répartie comme suit:

- Budget participatif de Montréal 2 - Des aires d'activité accessibles pour toutes les générations : 500 000,00 \$ (net de ristourne)
- Budget participatif de Montréal 2 - Gyms de quartier à ciel ouvert : 350 000,00 \$ (net de ristourne)

MONTRÉAL 2030

Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 mai 2025 : octroi du contrat (séance du conseil d'arrondissement)

20 mai 2025 : début des travaux

Début septembre 2025 : fin des travaux (réception provisoire)

Début septembre 2026 : réception définitive

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats publics*.

Ainsi, l'application des décrets 1049-2013 et 795-2014 n'est pas requise.
À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-03

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur-developpement du territoire et études techniques

**Dossier # : 1255320002**

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, et accorder une contribution financière annuelle de 94 500 \$, taxes incluses, pour une somme totale de 283 500 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028;
2. D'accorder une contribution financière annuelle de 94 500 \$, taxes incluses, pour une somme totale de 283 500 \$, taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-10-31 08:35

Signataire : Diane MARTEL

directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255320002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, et accorder une contribution financière annuelle de 94 500 \$, taxes incluses, pour une somme totale de 283 500 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La présence de graffitis illégaux sur les domaines public et privé est une problématique urbaine sur l'ensemble du territoire montréalais. En effet, les graffitis peuvent défigurer les espaces publics et les propriétés privées, rendant l'environnement moins attrayant. Ils peuvent endommager les surfaces (murs, clôtures, bâtiments, mobilier urbain, etc.), encourager des crimes plus graves, comme le vandalisme et attirer d'autres actes de vandalisme et dégrader l'image des lieux.

Un nettoyage rapide et efficace des graffitis peut dissuader d'autres actes de vandalisme, préserver la valeur des surfaces graffitées, aider à prévenir leur réapparition, contribuer à un environnement plus propre, plus esthétique et accroître le sentiment de sécurité chez les citoyen(ne)s.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite accorder une contribution financière à "PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC-CARTIERVILLE, un organisme sans but lucratif, voué à la prévention de ce type de crime.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0012 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, du 14 février 2023 au 31 décembre 2025, et accorder une contribution financière annuelle de 94 500 \$, taxes incluses, pour une somme totale de 283 500 \$, taxes incluses

- CA19 09 0292 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2020, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, et accorder une contribution financière annuelle de 90 000 \$, pour une somme totale de 270 000 \$
- CA16 090329 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et

PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2017, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, et accorder une contribution financière annuelle de 90 000 \$, toutes taxes comprises, pour une somme totale de 270 000 \$.

- CA13 090249 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, se terminant le 31 décembre 2016 et accorder une contribution financière annuelle de 90 000 \$, toutes taxes comprises, pour une somme totale de 270 000 \$.
- CA13 090114 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement de graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période s'échelonnant du 21 mai au 31 décembre 2013 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 90 000 \$, toutes taxes comprises.
- CA12 090162 - Accorder un contrat à l'organisme à but non lucratif PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC-CARTIERVILLE (TANDEM) pour le nettoyage de graffitis sur le domaine privé et public sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 11 juin au 31 décembre 2012, et autoriser une dépense de 70 000 \$, taxes incluses - Budget de fonctionnement.
- CA011 090170 - D'autoriser une dépense additionnelle de 5 000 \$, taxes incluses, pour le nettoyage de graffitis sur le domaine public sur le territoire de l'arrondissement, et majorer le montant du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif « Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville » (Tandem) de 85 000 \$ à 90 000 \$, incluant les taxes.
- CA011 090144 : Accorder un contrat de 85 000 \$ (taxes incluses) à l'organisme sans but lucratif Tandem - Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

L'exécution des travaux de repérage et d'enlèvement de graffitis se fera sur tout le territoire de l'arrondissement, sur les domaines privé et public, pour trois (3) ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Pour chaque période visée, le prestataire de service doit fournir un résumé des opérations ainsi qu'un rapport final.

L'enlèvement des graffitis sera effectué de deux (2) façons, soit par l'enlèvement avec des produits et/ou par machines à pression, ou par l'application de peinture, et ce, du lundi au vendredi, si la température le permet. L'établissement de la priorité des lieux et surfaces à traiter sera défini avec l'équipe de la Direction des travaux publics de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les retombées sur le civisme, ainsi que sur le respect du bien privé et public, justifient le maintien de ce programme. Une réduction de la présence de graffitis contribue à améliorer le paysage urbain de l'arrondissement, à soutenir les initiatives locales qui sont destinées à prévenir la criminalité et à promouvoir la sécurité urbaine. Leur enlèvement permet également d'enrayer la prolifération de nouveaux graffitis en décourageant les graffiteurs à récidiver.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants requis pour cette convention sont inclus dans le budget de fonctionnement de

la Direction des travaux publics.

Contribution totale pour la durée de la convention : 283 500 \$:

Pour l'année 2026: 94 500 \$

Pour l'année 2027: 94 500 \$

Pour l'année 2028: 94 500 \$

Des bons de commande seront préparés, conformément à la séquence des versements prévus à la convention, au début de chaque exercice financier en fonction des crédits disponibles au budget.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ces activités contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique Montréal 2030, soit la volonté d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Toutes les activités de lutte contre la propagation et l'enlèvement des graffitis vise à améliorer la propreté sur le territoire de l'arrondissement. Ces activités favorisent l'amélioration de la qualité de vie et du sentiment de sécurité des résidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sur les activités et services reliés à la lutte aux graffitis peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 1er janvier 2026

Fin: 31 décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Abdessamad KASSIMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janie ST-HILAIRE
Secrétaire de direction

ENDOSSE PAR

Le : 2025-10-29

Mélanie DAUDELIN
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique PAQUIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1256237006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026 et octroyer un montant de 30 812 \$, taxes incluses, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde dans la bâtisse située au 20, rue Chabanel Ouest

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour la Maison du monde, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026;
2. d'octroyer un montant de 30 812 \$, taxes incluses, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs de la bâtisse située au 20, rue Chabanel Ouest;
3. d'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière joint à ce dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-12-05 08:54**Signataire :** Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256237006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026 et octroyer un montant de 30 812 \$, taxes incluses, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde dans la bâtie située au 20, rue Chabanel Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville confie à Solidarité Ahuntsic, par le biais d'une entente, la responsabilité de l'accueil, de l'accessibilité, de la coordination, de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs dans la bâtie située au 20, rue Chabanel Ouest. L'accès au centre communautaire, nommé la Maison du monde, est essentiel pour rejoindre les personnes en situation de vulnérabilité du territoire et leur offrir des services de base. La Maison du monde est reconnue par les organismes communautaires du milieu comme un pôle de développement incontournable pour le quartier et comme un moyen d'intervention pour le développement communautaire et la mobilisation citoyenne, par le biais de projets inclusifs dans différents domaines (sécurité alimentaire, éducation populaire, loisirs, immigration, etc.). L'arrondissement souhaite maintenir cette entente pour l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0302 - 11 décembre 2024. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde, situé au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 / Autoriser une dépense totale de 30 208 \$, taxes incluses.

CA23 09 0344 - 13 décembre 2023. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde, située au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense totale de 29 616 \$, taxes incluses. (1233060056)

CA22 09 0287 - 5 décembre 2022. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs du bâtiment

situé au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 / Autoriser une dépense totale de 28 753 \$, taxes incluses. (1223060063)

CA21 09 0335 – 13 décembre 2021. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs du bâtiment sis au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense totale de 27 384 \$, taxes incluses. (1213060031)

CA21 090013 - 8 février 2021. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 / Autoriser une dépense totale de 27 384 \$, taxes incluses. (1212971001)

CA20 090060 - 9 mars 2020. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 / Autoriser une dépense totale de 27 384 \$, taxes incluses. (1203060009)

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) souhaite conclure une entente de services avec Solidarité Ahuntsic, un organisme issu de la communauté, pour assumer les responsabilités qui lui sont confiées dans cette installation. En vertu de ce contrat, l'organisme sera responsable des activités suivantes : élaborer une programmation pour la Maison du monde, assurer l'accueil, la coordination de l'usage, la surveillance des activités et l'entretien des espaces, pendant les périodes définies dans la présente convention.

JUSTIFICATION

La Maison du monde répond à des besoins spécifiques du secteur, dont le développement d'une vie communautaire, le rapprochement, l'inclusion et la cohésion. L'ouverture et l'accessibilité de la Maison du Monde s'avèrent essentielles, tant pour la population du secteur que pour les partenaires qui utilisent les espaces pour rendre des services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire relative à cette dépense est indiquée dans le document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou de réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offrir des services de proximité, en collaboration avec divers partenaires, ainsi que des références et d'accompagnement vers les ressources du quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Solidarité Ahuntsic assure la diffusion des services et des activités disponibles à la Maison du monde.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le personnel de la DCSLDS, responsable des conventions de services, assure l'évaluation des besoins ainsi que le respect des éléments balisant les ententes conclues pour y répondre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France POULIOT
Conseillère en planification

ENDOSSE PAR

Le : 2025-11-06

Marie-Josée TRUDEAU
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
directeur(-trice) - interventions territoriales

**Dossier # : 1259715008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 13 000 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC / Approuver les conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 13 000.00 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC (Société de développement commercial), pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY)	Ambiance féérique et marché de Noël local, festif et solidaire 2025	6 500.00 \$
Association des Gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO)	Ambiance féérique et marché local de la Magie de Noël 2025	6 500.00 \$

2. d'approuver les deux (2) conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-10-30 14:36**Signataire :** Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259715008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 13 000 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC / Approuver les conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire a pour mandat de développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Elle collabore également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires, en offrant un support logistique lors de l'organisation d'événements et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire.

Bien que le territoire de l'arrondissement regroupe environ 2250 établissements d'entreprise regroupés dans trois sociétés de développement commercial qui assurent un soutien à leurs membres, les secteurs commerciaux du boulevard Gouin Ouest, entre la rue Notre-Dame-des-Anges et le chemin Somerset, de la rue Lajeunesse, entre le boulevard Crémazie et la rue Sauvé, regroupent plus de 200 établissements d'entreprises pour lesquels un soutien municipal est également nécessaire.

À cet effet, le Service du développement économique de la Ville de Montréal estime qu'environ 16 400 établissements commerciaux montréalais sont en affaires, hors des territoires des SDC et que les artères commerciales regroupant ces établissements auraient également avantage à être soutenues afin d'y consolider la vocation commerciale. C'est dans ce contexte qu'un programme de soutien aux arrondissements, visant les artères commerciales situées hors des districts des sociétés de développement commercial, est mis en application pour l'ensemble du territoire montréalais.

Le conseil d'arrondissement a autorisé le dépôt d'une demande dans le cadre du programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial.

La demande de subvention de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été jugée admissible puisque les objectifs visés ainsi que les dépenses prévues sont conformes aux exigences de l'encadrement administratif.

Parmi les interventions planifiées, les deux (2) interventions pour le temps des fêtes 2025, mises en place par deux (2) acteurs économiques de l'arrondissement, soit :

- L'Association des Gens d'Affaires de Gouin Ouest (AgaGO) qui mettra en place l'intervention « Ambiance féérique et marché local de la Magie de Noël 2025 »;
- L'Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY) qui mettra en place l'intervention « Ambiance féérique et marché de Noël local, festif et solidaire 2025 ».

Le présent sommaire décisionnel concerne donc l'approbation, par le conseil d'arrondissement, de deux (2) conventions de contributions financières, totalisant la somme de 13 000.00 \$, à l'AgaGO et à l'ACCY afin qu'elles mettent en œuvre les actions prévues visant la dynamisation de ces deux (2) secteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0820 (21 mai 2021) – Autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M\$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial.

Dossier 1237796007 – résolution CM23 0744 (13 juin 2023) – Adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 2 M\$ à cette fin pour les années 2023 à 2025.

Dossier 1237797007 – Approuver la recommandation du comité de sélection quant aux 14 projets retenus dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial.

Dossier 1231388006 – résolution CA23 090253 – Autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial.

Dossier 1249715002 – résolution CA24 09 0146 – Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 80 000 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC.

Dossier 1259861001 – résolution CM25 0446 (15 avril 2025) – Adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 6,42 M\$ à cette fin pour les années 2025, 2026 et 2027.

Dossier 1259715004 – résolution CA25 09 0120 – Autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial.

Dossier 1259715005 – résolution CA25 09 0184 – Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 70 000 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC / Approuver les conventions à cet effet.

DESCRIPTION

Pour le secteur de Gouin Ouest, l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite que l'AgaGO effectue la mise en place des deux (2) actions suivantes :

1. Mise en valeur du secteur commercial par la réalisation de l'événement « marché local de la Magie de Noël » (3 500 \$) ;
2. Embellissement du domaine public par la création d'une ambiance féérique sur l'artère commerciale, avec l'installation de sapins lumineux afin d'offrir à la communauté une expérience déambulatoire inspirante et réconfortante au cœur de Bordeaux-Cartierville (3 000 \$).

Pour le secteur de Youville, l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite que l'ACCY effectue la mise en place des deux (2) actions suivantes :

1. Mise en valeur du secteur commercial par la réalisation de l'événement « Marché de Noël local, festif et solidaire » (3 500 \$) ;
2. Embellissement du domaine public par la création d'une ambiance féérique sur l'artère commerciale, avec l'installation de sapins lumineux afin d'offrir à la communauté une expérience déambulatoire inspirante et réconfortante au cœur de Saint-Sulpice (3 000 \$).

JUSTIFICATION

Plusieurs disparités existent entre les différentes artères commerciales de l'arrondissement, ce qui rend nécessaire de stimuler leur dynamisme. En effet, la fonction commerciale joue un rôle clé dans la qualité de vie des résidents, le rayonnement de Montréal à l'échelle nationale et internationale, ainsi que dans l'économie locale. Les enjeux commerciaux sont significatifs et omniprésents sur l'ensemble du territoire, affectant directement la vitalité et l'attractivité des quartiers.

Ces interventions visent à maintenir, valoriser et dynamiser l'offre commerciale, en augmentant l'attractivité des artères. Cela inclut des initiatives telles que l'embellissement des espaces publics et la promotion des commerces locaux.

Ces efforts contribueront à renforcer la cohésion sociale, à améliorer l'expérience des consommateurs, et à soutenir les commerçants locaux. En fin de compte, les interventions visent à créer un environnement commercial dynamique et prospère, bénéfique pour l'arrondissement.

Finalement, ces interventions s'inscrivent dans les diverses priorités de l'arrondissement incluant celle se trouvant dans le Plan de développement économique de l'arrondissement pour la période de 2023 à 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les versements de ces deux (2) contributions financières, totalisant la somme de 13 000.00 \$, proviennent du budget du Service de développement économique dans le cadre du « Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation et le soutien de la vitalité économique des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial ».

Association des Gens d'Affaires de Gouin Ouest (AgaGO)	6 500.00 \$
Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY)	6 500.00 \$

MONTRÉAL 2030

Le maintien de rues commerciales au cœur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et qui contribuent à leur dynamisme et à leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Les projets réalisés dans le cadre de ce programme vont favoriser l'atteinte des priorités 1, 4, 5, 15, 19 et 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets soumis pourront avoir un ou plusieurs des impacts suivants :

- amélioration du sentiment d'appartenance et de la synergie entre les gens d'affaires;
- animation commerciale et embellissement;
- amélioration de la perception, de la notoriété, de l'image, de l'ambiance et de la visibilité des secteurs visés;
- amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents voisins;
- augmentation de la fréquentation à pied et en transport actif;
- augmentation de l'achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications officielles de l'arrondissement concernant les contributions pourront être organisées pour le temps des Fêtes 2025.

De plus, le protocole de visibilité de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville fait partie intégrante de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des projets : 2 décembre 2025

Fin de la convention de contribution financière : 3 juin 2026

Fin du programme (année 1) : 3 juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos COSTA
Commissaire adjoint - développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-27

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1256237007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 206 585 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2026, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026 / Approuver la convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 206 585 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville, à même le budget de fonctionnement, afin de réaliser le plan d'action en sécurité urbaine de l'organisme, couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au document d'intervention décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-12-05 08:55**Signataire :** Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256237007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 206 585 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2026, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026 / Approuver la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En matière de sécurité urbaine, la Ville déploie diverses stratégies centrées sur la participation citoyenne, la promotion de la sécurité et du sentiment de sécurité dans la communauté, la prévention de la criminalité et la concertation afin d'offrir à la population des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. Depuis plusieurs années, l'arrondissement soutient financièrement le plan d'action annuel de l'organisme Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville (PCAC), qui a pour mission de promouvoir la sécurité et le sentiment de sécurité de notre communauté.

Pour l'année 2026, PCAC propose un plan d'action actualisé, visant à déployer localement les actions en sécurité urbaine, de façon complémentaire au programme Prévention Montréal et autres programmes municipaux. Il s'inscrit dans le Plan d'action intégré en diversité et inclusion sociale 2021-2026 de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0305 - 11 décembre 2024 : Accorder un soutien financier de 202 534 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2025, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 / Approuver la convention à cet effet.

CA23 09 0348 – 13 décembre 2023 : Accorder un soutien financier de 198 563 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2024, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 / Approuver la convention à cet effet.
(1233060061)

CA23 09 0202 - 4 juillet 2023 : Accorder un soutien financier de 99 550 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville afin de poursuivre la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023 / Approuver la convention à cet effet.

CA22 090291 – 5 décembre 2022 : Accorder un soutien financier de 96 390 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 / Approuver la convention à cet effet. (1223060060)

CA22 09 0142 – 7 juin 2022 : Accorder un soutien financier additionnel de 19 131 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver un projet d'addenda à cet effet. (1212971008)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à verser une contribution financière totale de 206 585 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du plan d'action 2026, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026. Le plan d'action présente 13 actions, inscrites dans les axes ci-dessous :

- Axe 1 : Sensibilisation et promotion en prévention de la criminalité;
- Axe 2 : Cohabitation sociale harmonieuse;
- Axe 3 : Sentiment de sécurité dans les déplacements dans l'espace public;
- Axe 4 : Référencement en sécurité urbaine et soutien au milieu.

Le plan d'action 2026 de PCAC s'inscrit en complémentarité avec les autres plans d'action des divers partenaires de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La sécurité urbaine est au cœur des préoccupations des citoyennes et citoyens de l'arrondissement. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour agir en prévention, pour poursuivre la mobilisation et la sensibilisation autour des aspects de la sécurité. La réalisation du plan d'action de l'organisme représente un moyen efficace d'agir dans cette perspective. De plus, PCAC a développé une expertise en sécurité urbaine et développé une connaissance relative aux enjeux sociaux touchant la population du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée dans le document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 et au respect des engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle. Il répond aux priorités suivantes :

Priorité 8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société, pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

- Le plan d'action de l'organisme contribue à la lutte au racisme et (mobilisation citoyenne notamment par les marches exploratoires, sensibilisation des citoyens en matière de sécurité urbaine).

Priorité 9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire, des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

- Le plan d'action de l'organisme favorise la cohabitation sociale (activités de médiation, de bon voisinage).

Priorité 10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision

- Le plan d'action de l'organisme contribue à la mobilisation citoyenne et à la prise en charge, notamment par les marches exploratoires, la concertation des acteurs du milieu en misant sur la complémentarité.

Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

- Le plan d'action de l'organisme contribue au renforcement du sentiment de sécurité des personnes (prévention des abus et des fraudes, médiation, patrouille cycliste estivale).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement du plan d'action en sécurité urbaine est nécessaire pour contribuer à la sécurité vécue et perçue de la population.

Le plan poursuit des actions de sensibilisation et de promotion en prévention de la criminalité, de cohabitation sociale harmonieuse, du sentiment de sécurité dans les déplacements dans l'espace public, de référencement en matière de sécurité urbaine et de soutien au milieu, en portant une attention particulière aux personnes et aux milieux plus vulnérables.

Il s'inscrit dans les priorités du plan d'action intégré en diversité et inclusion sociale de l'arrondissement 2021-2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire conformément au protocole de visibilité de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri SCABORO
conseiller(-ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-07

Marie-Josée TRUDEAU
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1256237015****Unité administrative responsable :** Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 626 \$ en 2026, 220 626 \$ en 2027 et 220 626 \$ en 2028, pour un total global de 661 878 \$, à différents organismes, conformément à la période et aux montants indiqués pour chacun d'eux, dans le cadre du programme jeunesse en sports et loisirs / Approuver les conventions à cet effet**Il est recommandé :**

- d'approuver les conventions à intervenir avec les organismes énumérés dans le tableau ci-dessous;

Programme jeunesse en sports et loisirs	Montants 2026	Montants 2027	Montants 2028
Maison des jeunes Ahuntsic	84 048 \$	84 048 \$	84 048 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	84 048 \$	84 048 \$	84 048 \$
Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse)	26 265 \$	26 265 \$	26 265 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	26 265 \$	26 265 \$	26 265 \$

- de leur accorder des contributions financières totalisant 661 878 \$.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-14 11:40**Signataire :** Diane MARTELDirectrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256237015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 626 \$ en 2026, 220 626 \$ en 2027 et 220 626 \$ en 2028, pour un total global de 661 878 \$, à différents organismes, conformément à la période et aux montants indiqués pour chacun d'eux, dans le cadre du programme jeunesse en sports et loisirs / Approuver les conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) entretient une relation de collaboration avec des organismes actifs de l'arrondissement afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés. Cette relation se formalise par la signature de conventions et l'octroi de contributions financières.

De 2021 à 2023, la DCSLDS a réalisé un important chantier de révision des programmes de soutien déployés par la division des sports et loisirs. Les modalités de soutien des OBNL ont été actualisées, assurant une meilleure équité territoriale au bénéfice de la population. S'appuyant sur un cadre structuré qui respecte l'autonomie des organismes, cette nouvelle approche a engendré des changements significatifs dans les projets déposés pour 2024-2025. Les premières cibles d'impact du programme révisé ont été atteintes ou sont en voie de l'être, témoignant de la pertinence du modèle. Les projets proposés pour la période 2026-2028 s'inscrivent dans une logique de continuité et répondent aux objectifs d'offrir une expérience de sports et de loisirs enrichissante et de qualité.

Les plans de travail des organismes seront mis à jour annuellement, assurant ainsi une réponse aux besoins évolutifs de la population jeunesse.

À la suite d'un processus d'analyse des projets déposés par les organismes concernés pour le programme jeunesse en sports et loisirs, la DCSLDS recommande d'approuver les nouvelles conventions jointes au dossier pour une période de trois (3) ans et d'accorder les contributions financières maximales énumérées dans la recommandation jointe à ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23 09 0349 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 875 830 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes loisir, jeunesse et sport / Approuver les conventions à cet effet. (1233060063)

Résolution CA22 09 0290 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 693 019 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes sport, loisir et jeunesse / Approuver les conventions à cet effet. (1223060054)

Résolution CA22 09 0070 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 139 502 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme camp de jour / Approuver les addendas aux conventions à cet effet.

Résolution CA21 09 0334 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 535 330 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes jeunesse et loisir / Approuver les conventions à cet effet.

Résolution CA20 09 0360 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 687 058 \$, à différents organismes, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes loisir, camps de jour, sport et jeunesse / Approuver les conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Le programme jeunesse en sports et loisirs a pour objectif général de soutenir et d'encourager une jeunesse physiquement et culturellement active, épanouie et impliquée dans son milieu de vie, en offrant un espace de loisirs. Fréquenté comme tiers-lieu, cet endroit doit être adapté aux intérêts et aux besoins des jeunes âgés de 12 à 25 ans, selon le volet du programme. Ce programme favorise la participation des jeunes aux choix, à l'organisation, à la réalisation et à l'évaluation de leurs activités en les engageant dans une expérience de loisirs complète.

Volet Milieux de vie

Ce volet vise entre autres à :

- Offrir un ou des espace(s) physique(s) adapté(s) pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans dans le secteur;
- Réaliser des activités de loisirs gratuites auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans sur une base annuelle;
- Mettre en place des environnements favorables à la pratique régulière d'activités sportives, culturelles et de loisirs, libres ou organisées pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Organismes ciblés : Maison des jeunes d'Ahuntsic et Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville

Volet Initiatives locales

Ce volet vise à soutenir des projets qui permettent la réalisation d'activités de loisirs adaptées aux tendances, besoins et intérêts des jeunes en marge des structures existantes, dans un souci d'inclusion et d'accessibilité.

Organismes ciblés : Entre-Maisons Ahuntsic et Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse)

Les montants maximaux des contributions financières ont été déterminés à la suite d'un appel de projets, dans le cadre des critères établis par le programme et en fonction des budgets 2026 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les contributions financières aideront les organismes à poursuivre leur offre de services à la population d'Ahuntsic-Cartierville. Elles auront également un effet de levier en favorisant la bonification de l'accessibilité à l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total maximal des contributions financières s'élève à 661 878 \$, prévu aux budgets 2026-2027-2028 de la DCSLDS, conformément au document d'intervention financière joint au présent dossier.

Programme jeunesse en sports et loisirs	Montants 2026	Montants 2027	Montants 2028
Maison des jeunes Ahuntsic	84 048 \$	84 048 \$	84 048 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	84 048 \$	84 048 \$	84 048 \$
Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse)	26 265 \$	26 265 \$	26 265 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	26 265 \$	26 265 \$	26 265 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 et des engagements en matière de solidarité, d'équité et d'inclusion. L'octroi de contributions financières à des OBNL dans le cadre du programme jeunesse en sports et loisirs favorise le lien social et assure la pérennité du milieu communautaire ainsi que des services inclusifs répartis équitablement sur le territoire, tout en offrant une réponse de proximité aux besoins de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de telles contributions, les organismes devraient majorer leur tarification et supprimer ou suspendre des activités ou des programmes. Cette situation aurait des impacts significatifs sur la clientèle des milieux de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes utilisent différents moyens de promotion afin de promouvoir leur offre de services, auxquels s'ajoutent la promotion dans les diverses publications de l'arrondissement, de même que celles diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires et les tables de concertation en font aussi la promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le personnel de la DCSLDS responsable du suivi des conventions est en lien constant avec les dirigeants des organismes, ce qui permet à l'arrondissement d'effectuer un suivi régulier de leur plan d'action et de leur programmation. Les organismes devront à la fin de l'année procéder à l'évaluation de leur projet et de leur budget, et fournir, sur demande, tout élément pertinent afin de justifier les contributions reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine PEPIN
agent(e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-11

Jean-Marc LABELLE
chef(fe) de division - culture, biblio, sports, loisirs et dev. social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1256237008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger d'une année, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026, les conventions signées dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » (CA23 09 0298) et accorder un soutien financier totalisant 500 878,00 \$ aux organismes visés, selon le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux / Approver les 14 projets d'addenda aux conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. de prolonger d'une année, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026, les conventions signées dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » (CA 29 09 0298) et d'accorder un soutien financier totalisant 500 878,00 \$ aux organismes visés, selon le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

Axe 1. Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité

Nom de l'organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant annuel 2024-2025	Montants 2026
Loisirs de l'Acadie de Montréal	Intervenant camp de jour	Embauche d'un intervenant pour le camp de jour estival à l'école Évangéline.	5 000,00 \$	5 000 \$
Institut Pacifique	Temps Libre adapté pour les classes d'accueil	Bonification de l'offre d'activités libres pour accompagner et soutenir les jeunes âgés de 5 à 12 ans provenant des classes d'accueil de l'école Saint-Antoine-Marie-Claret afin de faciliter leur intégration dans la communauté.	22 163,74 \$	22 163,74 \$

Service des loisirs Sainte-Odile	Intervention spécialisée en camp de jour	intervenant spécialisé pour le camp de jour estival à l'école Sainte-Odile.	5000,00 \$	5000,00 \$
Service des loisirs Saints-Martyrs- Canadiens de Montréal	Intervenant camp de jour	Embauche d'un intervenant pour le camp de jour estival au Centre Saints-Martyrs- Canadiens.	5000,00 \$	5000,00\$
Maison des jeunes de Bordeaux- Cartierville	Coopérative d'initiation en entrepreneuriat collectif Bordeaux- Cartierville	Projet d'entrepreneuriat offrant une première expérience de travail aux jeunes âgés de 12 à 17 ans issus du quartier.	22 502,00 \$	22 502,00 \$
Pause-Famille inc.	Supers familles en action	Offre d'activités sportives et de socialisation en famille favorisant l'exposition à une variété d'expériences dans un milieu sécuritaire et visant à promouvoir des pratiques parentales bienveillantes.	23 082,26 \$	23 082,26 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Drop in des Jeux de la Rue à Ahuntsic- Cartierville	Offre d'activités en format « gymnase libre/ <i>drop in</i> » où le sport est un outil collectif d'intervention, priorisant une approche axée sur le développement global des jeunes pour prévenir les problématiques causées par le désœuvrement, l'isolement et la pauvreté chez les jeunes de 12 à 24 ans.	29 000,00 \$	29 000,00 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux- Cartierville	Un milieu ouvert sur ses écoles	Projet concerté d'intervention de milieu, qui permet le déploiement d'intervenant(e)s communautaires scolaires qui accompagnent les jeunes et leur famille à trouver des réponses à leurs besoins.	37 000,00 \$	37 000,00 \$
		Concertation et mobilisation en prévention de la violence et en sécurité urbaine en complémentarité avec le		

Table de concertation jeunesse d'Ahuntsic	Un milieu ahuntsicois en complémentarité pour la jeunesse	déploiement d'une intervention communautaire scolaire auprès des jeunes pouvant subir ou commettre des violences de toutes sortes à l'école Sophie-Barat et à la Maison des jeunes d'Ahuntsic.	27 500,00 \$	27 500,00 \$
		TOTAL AXE 1	176 248,00 \$	176 248,00 \$

Axe 2. Prévention en sécurité urbaine

Nom de l'organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant annuel 2024-2025	Montants 2026
Entre-Maisons Ahuntsic	A.C.C.E.S (Ahuntsic-Cartierville Coopère Ensemble pour la Sécurité)	Mobilisation du milieu afin de définir des stratégies locales de prévention et pour coordonner la mise en oeuvre des stratégies retenues et des interventions.	65 000,00 \$	65 000,00 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Fiche-moi la paix	Activités visant à renforcer le sentiment de sécurité des jeunes filles et à faire des garçons des alliés dans la lutte contre le harcèlement de rue.	21 000,00 \$	21 000,00 \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Prévention jeunesse Ahuntsic-Cartierville	Sensibilisation, développement des compétences et des habiletés, participation civique et implication des jeunes dans la résolution de problèmes liés à la sécurité urbaine.	140 000,00 \$	127 188,50 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Intervention par le travail de rue et les arts martiaux pour prévenir l'émergence de la délinquance	Projet d'intervention par les arts martiaux Lion Kings MMA visant les jeunes à risque de développer des comportements délinquants.	96 189,00 \$	96 189,00 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	LABO de co-développement	Espace de co-développement, d'accompagnement et de formation, pour les intervenant(e)s jeunesse d'Ahuntsic et de Bordeaux-Cartierville. Activité développée et animée par une	15 252,50 \$	15 202,50 \$

		modération contribuant à renforcer le réseau de travail de milieu.	
		TOTAL AXE 2	337 441,50 \$

2. d'approuver les 14 projets d'addenda aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre suite à un versement financier en arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-13 08:43

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256237008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger d'une année, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026, les conventions signées dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » (CA23 09 0298) et accorder un soutien financier totalisant 500 878,00 \$ aux organismes visés, selon le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux / Approuver les 14 projets d'addenda aux conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier vise la prolongation du programme de soutien financier Prévention Montréal, qui devait arriver à sa fin le 31 décembre 2025. Ce sont 14 projets issus de 11 organismes qui sont financés jusqu'à cette date, tous ayant pour but d'offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires, dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leurs familles en situation de vulnérabilité. Le financement supplémentaire dont il est question serait pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026. Il permettrait la continuité de projets qui bénéficient à une majorité de personnes de l'arrondissement (sécurité et sentiment de sécurité, inclusion, bien-être, participation...).

Il est important de souligner que la sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leurs familles en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité;
- Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine.

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur

les forces vives et transformationnelles de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leurs familles;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leurs familles, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Prévu initialement jusqu'en 2025, le programme sera prolongé pour l'année 2026 afin d'assurer la continuité des actions des organismes soutenus. Cette prolongation permettra de maintenir les objectifs à court, moyen et long terme, influençant des champs d'intervention essentiels, tels que la sécurité des personnes et des milieux de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0298 du 13 novembre 2023. Accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 689,50 \$ en 2024 et 513 689,50 \$ en 2025 pour un total de 1 027 379 \$ à 11 organismes (14 projets) ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approuver les 14 projets de convention à cet effet.

CA23 09 0016 du 13 février 2023. Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 448 095 \$, pour l'année 2023, à 15 organismes (22 projets) ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2023 du Service de la diversité et l'inclusion sociale dans le cadre de Prévention Montréal / Approuver les 22 projets de convention à cet effet. (1233060003).

CE22 2148 du 21 décembre 2022. Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$

par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

DESCRIPTION

Axe 1. Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité

Nom de l'organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant annuel 2024-2025	Montants 2026
Loisirs de l'Acadie de Montréal	Intervenant camp de jour	Embauche d'un intervenant pour le camp de jour estival à l'école Évangeline.	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Institut Pacifique	Temps Libre adapté pour les classes d'accueil	Bonification de l'offre d'activités libres pour accompagner et soutenir les jeunes âgés de 5-12 ans provenant des classes d'accueil de l'école Saint-Antoine-Marie-Claret afin de faciliter leur intégration dans la communauté.	22 163,74 \$	22 163,74 \$
Service des loisirs Ste-Odile	Intervention spécialisée en camp de jour	Embauche d'un intervenant spécialisé pour le camp de jour estival à l'école Ste-Odile.	5000,00 \$	5000,00 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	Intervenant camp de jour	Embauche d'un intervenant pour le camp de jour estival au Centre Saints-Martyrs-Canadiens.	5000,00 \$	5000,00 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Coopérative d'initiation en entrepreneuriat collectif Bordeaux-Cartierville	Projet d'entrepreneuriat offrant une première expérience de travail aux jeunes âgés de 12 à 17 ans issus du quartier.	22 502,00 \$	22 502,00 \$
Pause-Famille inc.	Supers familles en action	Offre d'activités sportives et de socialisation en famille favorisant l'exposition à une variété d'expériences dans un milieu sécuritaire et visant à promouvoir des pratiques parentales bienveillantes.	23 082,26 \$	23 082,26 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Drop-in des Jeux de la Rue à Ahuntsic-Cartierville	Offre d'activités en format « gymnase libre/drop in » où le sport est un outil collectif d'intervention, priorisant une approche axée sur le développement global des jeunes pour prévenir les problématiques causées par le désœuvrement, l'isolement et la pauvreté chez les jeunes de 12 à 24 ans.	29 000,00 \$	29 000,00 \$
Table de		Projet concerté d'intervention de milieu, qui permet le		

concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un milieu ouvert sur ses écoles	déploiement d'intervenant.e.s communautaires scolaires qui accompagnent les jeunes et leur famille à trouver des réponses à leurs besoins.	37 000,00 \$	37 000,00 \$
Table de concertation jeunesse d'Ahuntsic	Un milieu ahuntsicois en complémentarité pour la jeunesse	Concertation et mobilisation en prévention de la violence et en sécurité urbaine, en complémentarité avec le déploiement d'une intervention communautaire scolaire auprès des jeunes pouvant subir ou commettre des violences de toutes sortes à l'école Sophie-Barat et à la Maison des jeunes d'Ahuntsic.	27 500,00 \$	27 500,00 \$
TOTAL AXE 1			176 248,00 \$	176 248,00 \$

Axe 2. Prévention en sécurité urbaine

Nom de l'organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant annuel 2024-2025	Montants 2026
Entre-Maisons Ahuntsic	A.C.C.E.S (Ahuntsic-Cartierville Coopère Ensemble pour la Sécurité)	Mobilisation du milieu afin de définir des stratégies locales de prévention et pour coordonner la mise en oeuvre des stratégies retenues et des interventions.	65 000,00 \$	65 000,00 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Fiche-moi la paix	Activités visant à renforcer le sentiment de sécurité des jeunes filles et à faire des garçons des alliés dans la lutte contre le harcèlement de rue.	21 000,00 \$	21 000,00 \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Prévention jeunesse Ahuntsic-Cartierville	Sensibilisation, développement des compétences et des habiletés, participation civique et implication des jeunes dans la résolution de problèmes liés à la sécurité urbaine.	140 000,00 \$	127 188,50 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Intervention par le travail de rue et les arts martiaux pour prévenir l'émergence de la délinquance	Projet d'intervention par les arts martiaux Lion Kings MMA visant les jeunes à risque de développer des comportements délinquants.	96 189,00 \$	96 189,00 \$
		Espace de co-développement, d'accompagnement et de		

Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	LABO de Co-Développement	formation, pour les intervenant.e.s jeunesse d'Ahuntsic et de Bordeaux-Cartierville. Activité développée et animée par une modération contribuant à renforcer le réseau de travail de milieu.	15 252,50 \$	15 202,50 \$
	TOTAL AXE 2		337 441,50 \$	324 630,00 \$

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans les orientations du programme Prévention Montréal, répondent aux besoins prioritaires identifiés par le milieu en matière de développement social sur le territoire de l'arrondissement et s'inscrivent dans les priorités du Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale de l'arrondissement 2021-2026.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du Plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement en faveur des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme totale de 500 878,00 \$, sera assumé en totalité par la Ville centre, suite à un versement financier en arrondissement. Ainsi, la répartition du budget sera assumée comme suit :

- Axe 1 - Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité : somme allouée aux projets : 176 248,00 \$ (voir les informations par organisme dans la section Description);
- Axe 2 - Prévention en sécurité urbaine : somme allouée aux projets : 324 630,00 \$ (voir les informations par organisme dans la section Description).

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités suivantes :

- Priorité 8 : « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- Priorité 9 : « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- Priorité 10 : « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- Priorité 18 : « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- Priorité 19 : « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de la Ville, ces projets n'auraient pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voici les grandes étapes dans le déroulement prévu :

1. Début de la prolongation du soutien financier des 14 projets : 1er janvier 2026;
2. Fin de la prolongation du soutien financier des 14 projets : 31 décembre 2026;
3. Date butoir pour déposer les rapports finaux des 14 projets : 31 janvier 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 31 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estelle BEAUCLAIR
agent(e) de liaison - organismes culturels

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-29

Marie-Josée TRUDEAU
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
directeur(-trice) - interventions territoriales



Dossier # : 1257189007

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le transfert de 26 027,89 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour les travaux de réaménagement du Skatepark du parc Ahuntsic, dans le cadre du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. (CA22 09 0075), sans dépenses additionnelles.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert de 26 027,89 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour les travaux de réaménagement du Skatepark du parc Ahuntsic, dans le cadre du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. (CA22 09 0075);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée 51 % par l'arrondissement et à 49 % par la ville centre.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-13 11:34

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1257189007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de 26 027,89 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour les travaux de réaménagement du Skatepark du parc Ahuntsic, dans le cadre du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. (CA22 09 0075), sans dépenses additionnelles.

CONTENU

CONTEXTE

Lors des travaux de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic réalisés par Lanco Aménagement inc., des coûts additionnels en lien, entre autres, avec des honoraires professionnels supplémentaires en contrôle qualitatif des matériaux et la réalisation d'une étude géotechnique non prévue initialement ont dû être assumés par l'arrondissement. Ces dépenses supplémentaires font en sorte que le solde actuel au budget d'incidences est insuffisant pour permettre le paiement de la facture relative aux travaux d'éclairage réalisés par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée (EESM) dans le cadre du projet. Par conséquent, il est requis d'autoriser le transfert de 26 027,89 \$ taxes incluses des dépenses contingentes vers les dépenses incidentes techniques.

Le présent projet concerne le réaménagement complet du skatepark du parc Ahuntsic. Ce réaménagement permet d'offrir aux citoyens un espace plaisant, ludique et sécuritaire en lien avec leurs besoins tels qu'énoncés dans les différentes consultations publiques. Cet espace s'adresse aux experts comme aux novices et comprend des zones de repos et socialisation afin que tous les citoyens y trouvent leur compte. Les travaux réalisés par l'entrepreneur comprenaient également la mise en place de bases et de conduits pour les lampadaires. Ceux-ci ont ensuite été installés par EESM, une fois que les travaux de l'entrepreneur ont été terminés.

L'appel d'offres public S-AC-2022-002 pour les travaux de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic a été lancé par l'arrondissement le 21 février 2022. Les soumissions ont été ouvertes le 23 mars 2022, à 11 h 30. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La période d'appel d'offres a été d'une durée de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0075 - 11 avril 2022 (1226074004) : Accorder un contrat à Lanco inc. pour les travaux de réaménagement du Skatepark du parc Ahuntsic - Dépense totale de 2 739 984,44 \$, taxes incluses (contrat : 2 336 349,49 \$ + contingences : 233 634,95 \$ + incidences : 170 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-002 – 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

Les travaux de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic ont débuté le 20 mai 2022 et sont terminés depuis le 6 octobre 2022 (réception provisoire des travaux).

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats publics*. Ainsi, l'application des décrets 1049-2013 et 795-2014 n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle de 26 027,89 \$ taxes incluses (23 766,93 \$ net de ristourne) est répartie comme suit :

- 26 027,89 \$ taxes incluses (23 766,93 \$ net de ristourne) pour le solde manquant requis pour permettre de payer la facture pour les travaux d'installation de tour d'éclairage réalisés par EESM;

Cette dépense additionnelle sera financée à même le budget de contingences, de sorte que la dépense totale ne sera pas modifiée. Ainsi :

- La dépense totale demeure au montant de 2 739 984,44 \$ taxes incluses (2 501 971,01 \$ net de ristourne);
- Le montant du contrat financé par le PISE demeure au montant de 1 231 325,84 \$ taxes incluses (1 124 364,62 \$ net de ristournes);
- Le montant du contrat financé par le PDI de l'arrondissement demeure au montant de 1 105 023,64 \$ taxes incluses (1 009 033,87 \$ net de ristournes);
- Le budget de contingences financé par le PISE demeure au montant de 110 854,55 \$ taxes incluses (101 224,98 \$ net de ristournes);
- Le budget de contingences financé par le PDI de l'arrondissement est diminué de 122 780,40 \$ taxes incluses (112 114,87 \$ net de ristournes) à 96 752,51 \$ taxes incluses (88 347,94 \$ net de ristournes);
- Le budget d'incidences techniques financé par le PDI de l'arrondissement est augmenté de 110 000 \$ taxes incluses (100 444,66 \$ net de ristournes) à 136 027,89 \$ taxes incluses (124 211,59 \$ net de ristournes);
- Le budget d'incidences professionnelles financé par le PDI de l'arrondissement demeure au montant de 60 000,00 \$ taxes incluses (54 788,00 \$ net de ristournes).

La dépense total du projet est assumée à 49 % par la ville centre et à 51 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-05

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1256237014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec le Collège de Bois-de-Boulogne pour la location de ses installations sportives pour une durée de cinq (5) ans, se terminant le 31 décembre 2030 / Autoriser le chef de division ainsi que le chef de section de la Direction culture, loisirs et développement social – Division sports et loisirs, à signer ladite entente.

Il est recommandé :

- d'approuver l'entente avec le Collège de Bois-de-Boulogne pour la location de ses installations sportives (piscine, terrain synthétique extérieur, gymnase double, gymnase simple, salle rythmique et salle d'entraînement), pour une durée de cinq (5) ans, se terminant le 31 décembre 2030, laquelle entrera en vigueur à la date de la signature par les deux (2) parties;
- d'autoriser le chef de division ainsi que le chef de section de la Direction culture, loisirs et développement social - Division sports et loisirs, à signer ladite entente.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-10-31 11:35**Signataire :** Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256237014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec le Collège de Bois-de-Boulogne pour la location de ses installations sportives pour une durée de cinq (5) ans, se terminant le 31 décembre 2030 / Autoriser le chef de division ainsi que le chef de section de la Direction culture, loisirs et développement social – Division sports et loisirs, à signer ladite entente.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise à permettre la conclusion d'une entente de cinq ans entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le Collège de Bois-de-Boulogne, pour la location de ses installations sportives situées au 10555, avenue de Bois-de-Boulogne, à Montréal (ci-après « les installations ») :

- Terrain synthétique extérieur;
- Piscine (Y-113);
- Gymnase double (Y-255);
- Gymnase simple (U-113);
- Salle rythmique (Y-249);
- Salle d'entraînement (U-209).

L'entente découle de l'engagement des parties à favoriser l'accès de la population aux installations du Collège, à la suite de l'obtention d'un soutien financier dans le cadre du Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0004 - 12 février 2024

Appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière pour les projets « Remplacement des planchers des gymnases simple et double », « Réhabilitation d'un terrain existant avec l'aménagement de deux terrains de ballon-panier » et « Ajout de vestiaires extérieurs pour

desservir le terrain de soccer » du Collège de Bois-de-Boulogne, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation.

DESCRIPTION

La présente entente détermine certaines conditions entourant le partenariat entre le Collège de Bois-de-Boulogne et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le but de favoriser l'accès aux installations sportives du Collège pour les citoyens de l'arrondissement. À ce titre, le Collège s'engage à prioriser, dans la mesure du possible, les besoins de l'arrondissement, une fois que ceux du Collège, cursus scolaire et parascolaire, ainsi que ceux de la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne (sorties scolaires et camps de jour) auront été comblés.

Le CÉGEP louera ses installations à la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à un taux préférentiel de 35 % de réduction.

JUSTIFICATION

Cette entente est nécessaire pour pallier au manque de plateaux sportifs dans les installations de la Ville de Montréal et pour une meilleure offre de services aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une réduction de 35 % du taux de location régulier sera accordée à l'arrondissement pour la location des différents plateaux sportifs au Collège de Bois-de-Boulogne prévus à l'entente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorités 19 et 20).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté, il permettra à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de mettre à la disposition des citoyens des plateaux sportifs supplémentaires, assurant ainsi le maintien d'une offre de services adaptée aux besoins de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévu en lien avec cette entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de signature des deux parties : début de l'entente;
31 décembre 2030 : fin de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal PELLETIER
chef(fe) de section - sports, loisirs,
développement social (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-15

Jean-Marc LABELLE
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1251066012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations afin de permettre la réalisation d'un ouvrage d'aide à la protection dans l'emprise de la rue Crevier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé :

- d'approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);
- d'autoriser le Directeur du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer le projet de convention d'aide financière et tout document afférent, auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-12-03 12:26**Signataire :** Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1251066012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations afin de permettre la réalisation d'un ouvrage d'aide à la protection dans l'emprise de la rue Crevier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Aux printemps 2017 et 2019, plusieurs secteurs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont été lourdement affectés par les inondations printanières. L'arrondissement s'est rapidement mobilisé afin d'assurer la protection des biens et des personnes affectés. Ces inondations ont nécessité d'importantes allocations de ressources humaines et matérielles de la part de l'arrondissement et du gouvernement du Québec.

En avril 2020, le gouvernement du Québec dévoile son Plan de protection du territoire face aux inondations, dans lequel on retrouve plusieurs mesures visant à soutenir le milieu municipal dans leur adaptation face aux inondations. Ce Plan est doté du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), lequel prévoit quatre volets et une enveloppe totale de 479 M\$ (Aménagements résilients (270 M\$), Relocalisation (75 M\$), Bureaux de projets (89 M\$), Cartographie (8 M\$)).

En juillet 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dévoile les normes du volet Aménagements résilients du PRAFI. Celui-ci prévoit des investissements de 270 M\$ (sur les 479 M\$ totaux) pour la réalisation d'aménagements ayant comme objectifs de protéger la population et réduire les dommages causés par les inondations. Par le fait même, le gouvernement annonce l'ouverture d'un premier appel à projets pour ce volet du PRAFI, qui se déroule du 16 août au 16 septembre 2021.

En juin 2022, l'arrondissement dépose une demande officielle de subvention au MAMH, dans le cadre du programme PRAFI pour la construction d'un ouvrage permanent d'aide à la protection des inondations fluviales dans l'emprise publique de la rue Crevier.

En décembre 2024, l'arrondissement obtient le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les travaux.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet de convention de subvention entre l'arrondissement et le MAMH et d'autoriser un ou des fonctionnaires à

signer ladite convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM - 1219339001 : Autoriser la Ville de Montréal à déposer quatre projets de demande d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'appel à projet du 16 août au 16 septembre 2021 pour l'obtention d'une subvention totale potentielle d'environ 13 millions de dollars.

DESCRIPTION

Le projet consiste à la construction d'un ouvrage permanent d'aide à la protection contre les inondations fluviales dans l'emprise publique de la rue Crevier. Cet ouvrage serait situé entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et aurait une longueur d'environ 275 mètres. Ce projet serait financé en partie (75% plus un taux d'aide additionnel pour la TVQ admissible) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet aménagements résilients du PRAFI. L'autre 25% du projet serait financé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

JUSTIFICATION

En 2017 et 2019, les crues printanières ont généré des dégâts sur le cadre bâti privé et public avec de forts impacts matériels, psychologiques et sanitaires.

Chaque année, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville évalue la nécessité de déclencher son plan d'intervention et, en 2023, la rivière a de nouveau menacé le territoire. Le 5 mai 2023, la rivière a atteint 22,2 m* à la station Rapides du Cheval Blanc. Cela représente 35 cm de moins qu'en 2019, mais c'est le troisième plus haut sommet en au moins 40 ans qui correspond à 19,7 m* à la station Lavigne (source : Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, 2023). L'arrondissement a donc mis en œuvre un grand nombre de mesures temporaires pour protéger les citoyennes et citoyens. Ces mesures génèrent une grande mobilisation des ressources humaines et financières de l'arrondissement. Pour cet événement, 94 travailleuses et travailleurs ont spécifiquement été mobilisés pour cette problématique sur une période de deux mois (1190 heures de travail en temps régulier, 1640 heures de travail en temps supplémentaire, dont 1300 heures machines). Les coûts relatifs aux ressources humaines ont été estimés à plus de 135 000 \$. Les coûts liés à l'achat du matériel et des opérations n'ont pas été comptabilisés.

Les événements de 2017, 2019 et 2023 ont démontré l'importance à court terme de développer des mesures de prévention permanentes qui permettront de réduire les vulnérabilités et les coûts d'intervention temporaires.

*Hauteur de l'eau par rapport au niveau de la mer à l'endroit où est prise la mesure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant total du projet : 2 974 000 \$

Le MAMH a soumis une promesse de financement à hauteur de 2 265 806 \$, soit 75% (plus un taux d'aide additionnel pour la TVQ admissible) du budget total.

708 194 \$ proviendront du budget de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 18 août 2025 : début des travaux et installation des palplanches;
- année 2026 : installation des panneaux de revêtement en béton afin de créer une facture architecturale intéressante et s'intégrant au milieu d'insertion;
- 31 mars 2027 : fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-06-17

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ

Directeur développement du territoire

**Dossier # : 1256237011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 73 000 \$ en provenance de la réserve Développement de l'arrondissement vers le budget 2026 du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM)

Il est recommandé :

1. D'affecter un montant de 73 000 \$ en provenance de la réserve Développement de l'arrondissement vers le budget 2026 du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
2. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-14 10:47**Signataire :** Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256237011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 73 000 \$ en provenance de la réserve Développement de l'arrondissement vers le budget 2026 du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a obtenu une bonification de son budget alloué à l'itinérance. Pour 2025, cette bonification permettra de répondre à des besoins qui ont émergé au cours des dernières années. Le Programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM), qui prend la forme d'un projet pilote, est donc rattaché au budget supplémentaire octroyé pour l'année 2025 uniquement.

Dans ce cadre, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a obtenu un soutien financier de 107 000 \$ pour des interventions en cohabitation sociale et des activités de sensibilisation à l'itinérance dans les lieux municipaux. Le SDIS a donné l'autorisation à l'arrondissement de déployer les actions jusqu'en 2026 et de reporter les sommes non affectées en 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'arrondissement n'effectuera pas toutes les dépenses prévues en 2025 dans le cadre du Programme ICIM. Considérant que la Ville centre a transféré les sommes allouées à l'arrondissement et qu'elle autorise le report des montants non utilisés en 2026, nous demandons que les 73 000 \$ non affectés du budget 2025 du programme ICIM soient reportés au budget 2026 du même programme.

JUSTIFICATION

Ce budget est essentiel pour soutenir les initiatives en matière de cohabitation sociale et de sensibilisation à l'itinérance dans les lieux municipaux, auprès d'une clientèle vulnérable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget proviendra de la réserve « Développement de l'arrondissement ». Le solde non utilisé est évalué à 73 000 \$.

Voir l'engagement de gestion au compte 300162-05803-54390-000000.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 ainsi qu'au respect des engagements de la Ville en matière de diversité, d'équité et d'inclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce report des sommes non utilisées est essentiel pour assurer la continuité des interventions en matière de cohabitation sociale dans les lieux municipaux en 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TAILLON
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-29

Marie-Josée TRUDEAU
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1256237012**

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Résilier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Entraide Bois-de-Boulogne (CA23 09 0350), relative au prêt de locaux administratifs et d'entreposage au Centre culturel et communautaire de Cartierville, se terminant le 31 décembre 2026

Il est recommandé :

1. de résilier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Entraide Bois-de-Boulogne (CA23 09 0350), relative au prêt de locaux administratifs et d'entreposage au Centre culturel et communautaire de Cartierville, se terminant le 31 décembre 2026;
2. d'imputer cette perte de revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-10-31 08:16

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256237012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Entraide Bois-de-Boulogne (CA23 09 0350), relative au prêt de locaux administratifs et d'entreposage au Centre culturel et communautaire de Cartierville, se terminant le 31 décembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Demande de résiliation d'Entraide Bois-de-Boulogne en date du 17 septembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0350 : Approuver les projets de conventions à intervenir avec différents organismes communautaires pour le prêt de locaux administratifs et d'entreposage au centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, moyennant des redevances totalisant un montant annuel de 50 749,59 \$, excluant les taxes. (SD 1233060064)

DESCRIPTION

L'organisme a libéré les locaux le 30 septembre 2025.

JUSTIFICATION

La résiliation de la convention met fin à toutes les obligations prévues dans celle-ci en date du 30 septembre 2025. L'organisme a libéré les locaux à cette même date en les laissant dans leur état d'origine, sous réserve de l'usure normale. Il lui incombe de réparer ou de remplacer le mobilier, le matériel et l'équipement défectueux ou rendu inutilisable, ainsi que de procéder à l'enlèvement de ses biens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les organismes bénéficiant de prêt de local au Centre communautaire et culturel de Cartierville versent une redevance à la Ville. Selon la superficie du local prêté, le montant annuel prévu en versement de redevances pour l'organisme Entraide Bois-de-Boulogne est le suivant :

Organisme	Admin	Entreposage	Redevance annuelle
Entraide Bois-de-Boulogne	14	0	2 156,28 \$

Les redevances prévues du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2026, d'un montant de 2

695,35 \$ (plus taxes applicables), ne seront pas versées par l'organisme à la Ville.

MONTRÉAL 2030

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc LABELLE
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-23

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2025/12/10

19:00



Dossier # : 1255583004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'institution de la demande reconventionnelle contre 9356-0175 Québec inc. f.a.s.r.s. Le Groupe CIBS dans le cadre du contrat no S-AC-2020-011 pour la transformation d'un bâtiment existant en centre culturel et communautaire – Phase 1, au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour réclamer les dommages liés à la contamination à la suie des ailes nord et ouest du bâtiment.

Il est recommandé :

De ratifier l'institution de la demande reconventionnelle contre 9356-0175 Québec inc. f.a.s.r.s. Le Groupe CIBS dans le cadre du contrat no S-AC-2020-011 pour la transformation d'un bâtiment existant en centre culturel et communautaire – Phase 1, au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour réclamer les dommages liés à la contamination à la suie des ailes nord et ouest du bâtiment (Numéro de Cour : 500-17-125145-238; N/D : 22-000054).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-09-29 10:02

Signataire : Diane MARTEL

Directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255583004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'institution de la demande reconventionnelle contre 9356-0175 Québec inc. f.a.s.r.s. Le Groupe CIBS dans le cadre du contrat no S-AC-2020-011 pour la transformation d'un bâtiment existant en centre culturel et communautaire – Phase 1, au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour réclamer les dommages liés à la contamination à la suie des ailes nord et ouest du bâtiment.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 février 2021, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a octroyé à 9356-0175 Québec inc. f.a.s.r.s. Le Groupe CIBS (ci-après « Groupe CIBS ») le contrat pour l'exécution des travaux de transformation du bâtiment existant (1320) situé au 12225, rue Grenet, en centre culturel et communautaire - Phase 1, pour une somme maximale de 9 079 034,76 \$ taxes incluses (ci-après le « Projet »).

Selon les documents d'appel d'offres, le délai de réalisation des travaux était de 335 jours calendrier à compter de l'ordre de débuter les travaux, lequel a été donné le 17 février 2021.

Or, la réception provisoire des travaux n'a été prononcée que le 17 octobre 2022, soit avec 9 mois de retard par rapport au délai de réalisation des travaux.

Le 12 mai 2023, dans le cadre du dossier du Cour portant le numéro 500-17-125145-238, Groupe CIBS a institué une demande introductory d'instance contre la Ville de Montréal pour lui réclamer la somme de 5 284 147,09 \$ détaillée comme suit :

- Solde contractuel;
- Soldes de demandes de changements;
- Retenue;
- Augmentation des coûts de conditions générales;
- Augmentation du coût des matériaux;
- Coûts de gestion additionnels;
- Intérêts encourus sur les décomptes progressifs;
- Intérêts encourus en raison des retards d'autorisation de la facturation des demandes de changement;

- Réclamations des sous-traitants.

En plus de nier devoir cette somme à Groupe CIBS et de contester sa réclamation, la Ville entend réclamer à Groupe CIBS les frais de décontamination et de nettoyage des ailes nord et ouest du bâtiment suite à un sinistre survenu pendant l'exécution des travaux.

Numéro de Cour : 500-17-125145-238

Numéro Juridox : 22-000054

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0017 – 08/02/2021 - Accorder un contrat à 9356-0175 Québec inc. (Le Groupe CIBS) pour l'exécution des travaux de transformation du bâtiment existant (1320) situé au 12225, rue Grenet, en centre culturel et communautaire - Phase 1, pour un montant de 9 079 034,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-011 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 10 107 661,99 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences / Imputation à la réserve immobilière (2 291 642,65 \$, après ristourne).

DESCRIPTION

Autoriser l'institution de la demande reconventionnelle contre 9356-0175 Québec inc. f.a.s.r.s. Le Groupe CIBS dans le cadre du contrat no S-AC-2020-011 pour la transformation d'un bâtiment existant en centre culturel et communautaire – Phase 1, au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour réclamer les dommages liés à la contamination à la suie des ailes nord et ouest du bâtiment (Numéro de Cour : 500-17-125145-238; N/D : 22-000054).

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'exécution des travaux et préalablement à la période de fermeture du chantier de Groupe CIBS pour la période des Fêtes 2021-2022, celle-ci a installé des appareils de chauffage temporaire au propane à différents endroits dans le bâtiment afin d'en assurer le chauffage. Or, pendant cette période, les appareils de chauffage temporaires de Groupe CIBS ont généré de la combustion ayant répandu de la suie non seulement sur la zone de chantier de CIBS, mais également sur les ailes inoccupées nord et ouest du bâtiment.

Selon les informations obtenues par la Ville suite au sinistre, la suie accumulée dans le bâtiment était dangereuse pour la santé des occupants. Des travaux de décontamination ont donc été requis pour la zone de chantier.

Groupe CIBS a procédé à la décontamination et au nettoyage de sa zone de chantier. Toutefois, malgré plusieurs demandes et suivis de la part de la Ville, autant envers Groupe CIBS qu'envers ses assureurs, Groupe CIBS refuse ou néglige de procéder à la décontamination et au nettoyage des ailes inoccupées nord et ouest.

La production d'une demande reconventionnelle est donc nécessaire afin que la Ville puisse réclamer à Groupe CIBS les dommages liés à la contamination des ailes nord et ouest du bâtiment. Ces dommages correspondent aux frais de décontamination et de nettoyage, lesquels sont évalués à ce jour à une somme de 463 464,08\$, sauf à parfaire.

Afin de préserver les droits de la Ville, une demande reconventionnelle a été notifiée à Groupe CIBS et déposée au greffe de la Cour Supérieure le 13 août 2025.

Il est donc demandé de ratifier l'institution de la demande reconventionnelle contre Groupe CIBS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication élaborée par le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Marc CARDINAL, Ahuntsic-Cartierville
Diane MARTEL, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Diane MARTEL, 22 septembre 2025
Marc CARDINAL, 22 septembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Helene JUNEAU-VOYER

ENDOSSÉ PAR

Victoria TCHISTIAKOVA

Le : 2025-09-22

avocat(e) 1

Avocate et Chef de division par interim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe

Approuvé le : 2025-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
directeur(-trice) de service - affaires
juridiques et avocat(e) en chef

Approuvé le : 2025-09-25

**Dossier # : 1257889009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques à une commande ou un service prévus dans une entente-cadre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, selon les budgets prévus à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2026-2035 / Autoriser une dépense de 9 864 600 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement.

Il est recommandé :

1. d'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévus dans une entente-cadre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, selon les budgets prévus à l'exercice 2026 et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2026-2035;
2. d'autoriser une dépense de **9 864 600,00 \$** pour les dépenses prévues à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement;
3. de déléguer à la fonctionnaire ou au fonctionnaire de niveau 1 l'autorisation de dépenses de plus de 50 000 \$ relatives à des services d'utilités publiques, une commande ou un service prévus dans une entente-cadre;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-12-05 09:00**Signataire :** Diane MARTEL

Directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257889009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques à une commande ou un service prévus dans une entente-cadre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, selon les budgets prévus à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2026-2035 / Autoriser une dépense de 9 864 600 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires précise, pour les fonctionnaires concernés, les montants limites autorisés pour l'octroi d'un contrat relatif à l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux, de services professionnels et autres que professionnels. Toutefois, certaines dépenses peuvent excéder les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.
Entre autres, on peut mentionner:

- Les dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes négociées par le Service de l'approvisionnement, la Commission des services électriques et autres services de la Ville de Montréal),
- Les dépenses relatives aux services d'utilités publiques,
- Les dépenses relatives aux charges interunités,
- Les dépenses relatives à la facturation immobilière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 09 0298 : Adopter le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

CA25 09 0297 : Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2026-2035 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA24 09 0315 : Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques à une commande ou un service prévus dans une entente-cadre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, selon les budgets prévus à l'exercice 2025 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2025-2034 / Autoriser une dépense de 9 067 500.00 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2025 du

budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Les dépenses visées sont relatives à la fourniture des biens et services suivants :

- Pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte)
- Sels, abrasifs pré mélangés
- Électricité
- Téléphonie cellulaire
- Facturation interne à la Ville (charges inter unités)
- Produits chimiques pour usage des piscines
- Pièces et accessoires d'aqueducs et d'égouts.

De plus, des dépenses pourront être effectuées à même le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 selon la planification prévue.

JUSTIFICATION

L'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise pour l'exercice 2026 et permettra aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les catégories de dépenses visées par ce sommaire au budget de fonctionnement sont énumérées en pièce jointe au présent GDD et totalisent 9 864 600 \$.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Camille TROUDE
Chef(fe) de division - ressources financieres,
materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-01

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

**Dossier # : 1259816010**

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffé et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1er au 30 Novembre 2025.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est recommandé :

De prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1er au 30 Novembre 2025.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-12-05 09:03

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259816010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1er au 30 Novembre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1er au 30 Novembre 2025.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdessamad KASSIMI
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-01

Camille TROUDE
chef(fe) de division - ressources financières,
materielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 40.01

2025/12/10

19:00



Dossier # : 1251388009

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Il est recommandé d'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-10-31 08:38

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251388009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget.

Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27. Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les SDC (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC Quartier Fleury Ouest pour l'année 2026.

Le budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 a été adopté lors de son assemblée générale le 15 septembre 2025. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 090329 - Dossier 1241388007 - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 47 366 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer, à chacun des établissements d'entreprise du district, une cotisation obligatoire, plus les taxes applicables, pour le même montant. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, pour chacun des établissements du district

commercial.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer le financement des activités de la SDC par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du district de cette SDC. Les SDC jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux de vie des résidents en assurant une offre commerciale adéquate, des activités et une animation continues, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu de socialisation au coeur des quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2026.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de secteurs commerciaux au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et qui contribuent à leur dynamisme et à leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la SDC Quartier Fleury Ouest contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable ainsi que la création de nouveaux emplois de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique et de l'animation commerciale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explication au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 24 novembre 2025;

- Adoption du règlement : 1er décembre 2025;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes(L.R.Q., chapitre C-19;

- Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-02

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.02
2025/12/10
19:00



Dossier # : 1251388010

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Il est recommandé d'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-10-31 08:52

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1251388010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC District central pour l'année 2026.

Le budget de fonctionnement de la SDC, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, a été adopté lors de son assemblée générale le 29 septembre 2025. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24-090330 - Dossier 1241388008 - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 891 191,65 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Pour financer ce budget, la société demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire, pour le même montant, plus les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des

finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements d'entreprise du district commercial.

Il est également prévu que la notion de « famille d'occupation » s'applique à ces cotisations pour ainsi regrouper sous une même cotisation les établissements d'entreprise opérant dans diverses suites d'un même immeuble, sous le même compte foncier.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC.

La SDC District central joue un rôle primordial dans le positionnement et l'amélioration d'un des plus importants quartiers d'affaires de la région de Montréal. De par sa centralité, son accessibilité et son abordabilité, ce quartier d'affaires dispose de tous les attributs pour offrir aux 25 000 travailleurs qui le fréquentent et aux 2 100 entreprises qui y sont installées, un milieu d'affaires dynamique, attractif et compétitif. De plus, il est impératif d'assurer la pérennité des quartiers d'affaires au cœur de Montréal, pour ainsi contribuer à la qualité de vie des résidents en assurant une offre commerciale et d'emplois adéquate, des activités et une animation continues, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu d'innovation et de créativité au cœur d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal.

L'objectif poursuivi par la SDC District central est de devenir le quartier d'affaires le plus recherché dans la grande région de Montréal d'ici 15 ans et d'y faire passer le nombre de travailleurs de 25 000 à 40 000.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2026.

MONTRÉAL 2030

Le maintien des quartiers d'affaires au cœur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et qui contribuent à leur dynamisme et à leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la SDC District central contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique d'affaires du District central.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explications au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 24 novembre 2025;

- Adoption du règlement : 1er décembre 2025;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes(L.R.Q., chapitre C-19;

- Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ

Le : 2025-10-02

Commissaire - développement économique

Directeur du développement du territoire



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.03
2025/12/10
19:00



Dossier # : 1251388011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Fleury Est pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Il est recommandé d'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Fleury Est pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-10-31 08:50

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251388011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Fleury Est pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27. Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les SDC (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC Fleury Est pour l'année 2026.

Le budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 a été adopté lors de son assemblée générale le 29 septembre 2025. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

Il est également prévu que la notion de « famille d'occupation » s'applique à ces cotisations pour ainsi regrouper sous une même cotisation les établissements d'entreprise opérant dans diverses suites d'un même immeuble, sous le même compte foncier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure en matière de cotisation. La SDC est à sa première année d'existence.

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Fleury Est pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 60 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer, à chacun des établissements d'entreprise du

district, une cotisation obligatoire, plus les taxes applicables, pour le même montant. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, pour chacun des établissements d'entreprise du district commercial.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer le financement des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du district de cette SDC. Les SDC jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux de vie des résidents en assurant une offre commerciale adéquate, des activités et une animation continue, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu de socialisation au coeur des quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2026.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de secteurs commerciaux au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et qui contribuent à leur dynamisme et à leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la SDC Fleury Est contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable ainsi que la création de nouveaux emplois de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique et de l'animation commerciale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explication au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 24 novembre 2025;

- Adoption du règlement : 1er décembre 2025;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes(L.R.Q., chapitre C-19;

- Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2025-10-02



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.04
2025/12/10
19:00



Dossier # : 1259715007

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Il est recommandé d'adopter le règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-10-31 08:49

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259715007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour l'année 2026.

Le budget de fonctionnement de la SDC, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, a été adopté lors de son assemblée générale budgétaire, le 30 septembre 2025. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 090331 — Dossier 1249715003

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres, d'un montant de 335 000,00 \$, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer, à chacun des

établissements d'entreprise du district, une cotisation obligatoire, plus les taxes applicables, pour le même montant. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, pour chacun des établissements du district commercial.

Les taux de cotisation indiqués dans ce règlement n'étant pas finaux, le règlement devra possiblement faire l'objet d'un sommaire addenda ou supplémentaire, entre l'avis de motion du 24 novembre 2025 et l'adoption du 1er décembre 2025.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer le financement des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC.

Les SDC jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux de vie des résidents en assurant une offre commerciale adéquate, des activités et une animation continue, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu de socialisation au coeur des quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2026.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de quartiers d'affaires au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et à leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique d'affaires et de l'animation commerciale de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explications au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 24 novembre 2025;

- Adoption du règlement : 1er décembre 2025;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

- Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le Conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos COSTA
Commissaire adjoint - développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-02

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA : 40.05
2025/12/10
19:00



Dossier # : 1254212006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026.
Il est recommandé :	d'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026.

Signé par Marc CARDINAL **Le** 2025-11-21 11:33

Signataire : Marc CARDINAL

Directeur performance greffe et service administratif
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1254212006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour l'utilisation de ses biens ou pour les services et activités proposés aux citoyennes et citoyens. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévues au budget 2026 dépend de l'application de ces tarifs.

Un projet de règlement sur la tarification dans notre arrondissement est soumis pour étude et adoption par le conseil d'arrondissement. Ce règlement prendra effet le 1er janvier 2026 et remplacera le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'exercice financier 2025 (RCA24 09008).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 remplacera le règlement RCA24 09008 (exercice financier 2025). Tous les tarifs inclus dans ce projet ont été présentés au groupe de travail sur le budget lors de l'exercice 2026.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de recettes prévus au budget 2026 dépend de l'application de ces tarifs. Les tarifs sont révisés annuellement, conformément au principe du bénéfice reçu, et le règlement est ajusté en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 26 novembre 2025
Dépôt du règlement : 26 novembre 2025
Adoption du règlement : 10 décembre 2025
Publication : décembre 2025
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-19

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service administratif



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2025/12/10

19:00



Dossier # : 1257889008

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2026

Il est recommandé :

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2026.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-24 08:58

Signataire : Diane MARTEL

Directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1257889008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2026

CONTENU

CONTEXTE

Une des sources de financement du budget de fonctionnement de l'Arrondissement provient de la taxe relative aux services. Cette source de financement permet d'équilibrer le budget et d'assurer le niveau des services aux citoyen(ne)s.

Le taux de cette taxe pour 2026 sera de 0,0448 \$ du 100 \$ d'évaluation. En 2025, le taux de cette taxe était de 0.0422 \$ du 100 \$ d'évaluation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le taux de cette taxe pour 2026 sera de 0,0448 \$ du 100 \$ d'évaluation.

JUSTIFICATION

Selon l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut par règlement imposer une taxe sur tous les immeubles situés dans l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe sera appliquée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le montant des revenus provenant de cette taxe totalise 11 710 600 \$.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux dispositions de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, son budget de fonctionnement.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Camille TROUDE
Chef(fe) de division - ressources financières,
materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-19

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

**Dossier # : 1253032005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2026.

ATTENDU QUE conformément à l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil peut adopter une résolution pour changer le lieu désigné pour tenir ses séances quand il le juge à propos;

Il est recommandé :

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2026, lequel est joint à la présente résolution;

de modifier le lieu où se tiendront les séances des mois d'avril, de juillet et de novembre en désignant les endroits suivants :

- la salle Charles-Daudelin du Centre culturel et communautaire de Cartierville (12225, rue Grenet) pour la tenue des séances du 13 avril et du 6 juillet;
- la salle de spectacle de la Maison de la culture (10300, rue Lajeunesse, 1er étage) pour la tenue de la séance du 9 novembre.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-12-05 08:57**Signataire :** Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1253032005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001), il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et d'adopter le calendrier annuel. Par la suite, le calendrier est publié sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par le secrétaire d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0296 | 1243032004 : Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2025 / Modifier le lieu où se tiendront les séances des mois de mars, juin et septembre.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : diffusion sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Miquellange MILA
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-28

Chantal CHÂTEAUVERT
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

**Dossier # : 1251066015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'installation de deux enseignes sur la façade donnant sur la rue Fleury du bâtiment situé au 50, rue Fleury Est - lot 6 313 750 du cadastre du Québec - Zone 1305.

Il est recommandé :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 453 (enseigne située dans le prolongement d'une voie d'habitation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet :

- D'accorder, pour l'emplacement situé sur le lot 6 313 750 du cadastre du Québec, au 50, rue Fleury Est, l'autorisation d'installer deux enseignes à éclairage directe sur la façade donnant sur la rue Fleury Est, et ce, à la condition suivante :
 - les enseignes doivent être实质上 conformes au plan de l'annexe A;
- De débuter les travaux autorisés par la présente résolution dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Plan préparé par la firme *International Néon* et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections d'Ahuntsic-Cartierville le 14 novembre 2025

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-26 16:07

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1251066015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'installation de deux enseignes sur la façade donnant sur la rue Fleury du bâtiment situé au 50, rue Fleury Est - lot 6 313 750 du cadastre du Québec - Zone 1305.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 50, rue Fleury Est est un bâtiment ayant un rez-de-chaussée commercial occupé à des fins de pharmacie. Il comportait deux (2) entrées pour le commerce, soit une (1) donnant sur le boulevard Saint-Laurent et une (1) donnant sur la rue Fleury. L'entrée du commerce donnant sur le boulevard Saint-Laurent a dû être remplacée par une vitrine étant donné le conflit avec l'arrêt d'autobus situé au coin de la rue Fleury et du boulevard Saint-Laurent.

Le requérant souhaite installer 2 nouvelles enseignes lumineuses sur la rue Fleury. La façade du bâtiment située sur la rue Fleury se trouve dans le prolongement d'une zone strictement résidentielle (notamment les 130 à 134, Fleury Est). Les enseignes à éclairage directe sont limitées à 2 mètres carrés sur la rue Fleury pour cette façade alors que le requérant propose 6,19 m². Par conséquent, le nouvel affichage doit faire l'objet d'une autorisation en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

La proposition est d'installer deux (2) nouvelles enseignes. Ces nouvelles enseignes auraient les caractéristiques suivantes :

1. Une (1) enseigne avec éclairage directe avec le logo "PJC" d'une superficie de 1,16 m², située au-dessus de la porte d'entrée du commerce sur la façade donnant sur la rue Fleury;
2. Une (1) enseigne avec éclairage directe avec le lettrage "Jean Coutu" d'une superficie de 5,03 m², située au-dessus de la vitrine donnant sur la façade sur la rue Fleury.

Les dérogations sont les suivantes :

- superficie maximale de 6,19 m² alors que le maximum est de 2 m² dans le prolongement d'une voie d'habitation (article 453);
- deux (2) enseignes ayant un éclairage directe (article 453).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à la présente demande pour les motifs suivants :

- les logements situés à l'Est sur la rue Fleury (130 à 134, Fleury Est) n'auraient pas à subir les nuisances de l'éclairage de ces enseignes;
- les enseignes proposées seraient symétriques avec celles autorisées de plein droit qui sont situées sur la façade donnant sur le boulevard Saint-Laurent.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 3 décembre 2025, le comité a émis un avis ...

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption du projet de résolution
- Avis public annonçant la consultation publique
- Consultation publique
- Adoption de la résolution
- Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Ce projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-17

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2025/12/10

19:00



Dossier # : 1259570031

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-13 15:11

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259570031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville possède une disposition quant à la distance entre une piscine et un bassin dans le Règlement d'urbanisme (01-274). La Direction du développement du territoire désire apporter un ajustement à ce règlement afin de ne pas restreindre la localisation des clôtures par rapport aux piscines, tout en étant conforme aux dispositions du règlement provincial, soit le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s-3.1.02, r. 1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 090255 (2 septembre 2025): Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier les dispositions sur les enceintes de bassin.

DESCRIPTION

Le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme vient retirer la norme exigeant une distance minimale d'un mètre entre une clôture et une piscine extérieure (troisième item de l'article 347).

Le projet de règlement vise également l'ajout d'une disposition au Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal mentionnant qu'un bain à remous (spa) ou une cuve thermale d'une capacité excédant 2 000 litres peut ne pas être clôturé à condition d'être inaccessible par la pose d'un couvercle rigide manufacturé et verrouillé lorsqu'il n'est pas utilisé (article 9.1.1).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable au projet pour les motifs suivants :

- La modification permet plus de flexibilité sur la localisation de l'enceinte par rapport au bassin;
- Le projet est en conformité avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles et s'inscrit en concordance avec le Règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M.).

chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement;
Tenue d'une assemblée publique de consultation;
Adoption du règlement;
Délivrance du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-développement du territoire et
études techniques



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2025/12/10

19:00



Dossier # : 1258373018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision relative à l'adoption d'un projet de règlement visant à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer sa conformité avec la disposition 8.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi que d'autres dispositions concernant la plantation, l'entretien, la protection et l'abattage des arbres.

Il est recommandé de donner un avis de motion et d'adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274), afin d'assurer sa concordance avec la disposition 8.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi que d'autres dispositions relatives à la plantation, l'entretien, la protection et l'abattage des arbres.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-12-05 08:59

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258373018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision relative à l'adoption d'un projet de règlement visant à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer sa conformité avec la disposition 8.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi que d'autres dispositions concernant la plantation, l'entretien, la protection et l'abattage des arbres.

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté le Règlement 24-017, officialisant l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM). Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), chaque arrondissement doit adopter les règlements de concordance nécessaires afin d'assurer la conformité de sa réglementation aux nouvelles dispositions.

Dans ce contexte, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville procède à la révision des articles de ses règlements d'urbanisme qui ne respectent pas les exigences du document complémentaire du PUM.

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un second règlement de concordance, ciblant spécifiquement les dispositions relatives à la protection des arbres lors des travaux. Il propose également des ajustements complémentaires visant à :

- renforcer la protection des arbres et des milieux écologiques ;
- uniformiser les normes applicables sur le territoire ;
- clarifier les obligations des propriétaires en matière d'abattage et de remplacement des arbres situés sur le domaine privé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 09 0257 - 2025-09-02 - Demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de délais de 6 mois afin que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville adopte ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.

CM25 0827 - 2025-06-16 - Adoption du règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 »

CM24 0573 - 2024-05-17 - Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 »

DESCRIPTION

Les principales modifications apportées au Règlement d'urbanisme 01-274, en concordance avec le Plan PUM, et plus particulièrement avec la disposition 8.2 du document complémentaire, visent à renforcer la protection des arbres existants pendant toute la durée des travaux d'excavation, de construction, d'aménagement et de démolition.

Afin d'assurer la cohérence du règlement avec les nouvelles orientations du PUM, l'arrondissement propose également des ajustements qui, bien que non prévus par le document complémentaire, concernent les arbres situés sur le domaine privé. Ces modifications poursuivent principalement les objectifs suivants :

- Clarifications terminologiques et techniques :
 - Précision de la définition de « haie vive »;
 - Ajustement des valeurs techniques, notamment le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) minimal porté à 1,4 m.
- Conditions d'abattage :
 - Ajout de nouveaux motifs nécessitant un certificat d'autorisation d'abattage, tels que l'entrave à la réfection ou à l'entretien d'un réseau sans solution alternative, ou un emplacement trop étroit pour la croissance;
 - Instauration d'un délai de validité pour le certificat d'autorisation : 12 mois, avec possibilité de prolongation unique de 6 mois.
- Exigences de remplacement des arbres abattus :
 - Obligation de replanter un arbre feuillu ou conifère respectant des dimensions minimales;
 - Plantation à réaliser dans les 12 mois suivant la délivrance du permis, avec obligation de maintien en bon état;
 - Imposition d'une diversité des essences lorsque plusieurs arbres sont remplacés;
 - Priorité aux essences indigènes à proximité des écoterritoires;
 - Exceptions prévues en cas de contraintes d'espace ou de densité excessive.
- Autres ajustements réglementaires :
 - Les frais assumés par la Ville deviennent une créance prioritaire, garantie par hypothèque légale;
 - Nouvelles restrictions pour l'aménagement des stationnements et des voies d'accès afin de conserver les fosses d'arbre existantes.

JUSTIFICATION

Les modifications réglementaires proposées permettront :

- d'harmoniser les normes de protection avec les nouvelles dispositions du PUM;
- de renforcer la protection des arbres existants ainsi que des écoterritoires et des zones boisées;
- de clarifier les responsabilités des propriétaires en matière d'abattage et de remplacement des arbres situés sur le domaine privé.

Ces ajustements visent ainsi à assurer une meilleure cohérence réglementaire, à préserver la biodiversité et à encadrer les interventions afin de limiter les impacts négatifs sur le couvert végétal de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis publié sur le site Internet de l'arrondissement annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un avis de motion et du projet de règlement de concordance
Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de concordance
Adoption du règlement de concordance
Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité
Transmission d'une copie certifiée conforme du certificat à l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-02

Stephanie BLAIS
Conseillère en aménagement

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-développement du territoire et
études techniques



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 40.11

2025/12/10

19:00



Dossier # : 1255252001

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter la cession gratuite d'une part de terrain faisant partie du site que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa doit transmettre à la Ville en satisfaction du 1e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055, relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est recommandé d'accepter la cession gratuite d'une part de terrain faisant partie du site que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa doit transmettre à la Ville en satisfaction du 1e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055, relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-12-03 12:45

Signataire : Diane MARTEL

Directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255252001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la cession gratuite d'une part de terrain faisant partie du site que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa doit transmettre à la Ville en satisfaction du 1e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055, relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du terrain a soumis en date du 06-11-2025, un projet d'opération cadastrale (demande # 3003616275) en vue d'identifier cinq (5) emplacements, deux (2) parcs et une (1) rue, sous huit (8) nouveaux numéros de lots, suite au morcellement d'une assiette de terrain avec bâtiment dessus érigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Demande de permis de lotissement # 3003616275;
Demande de permis de démolition # 3003615196 : Démolir un bâtiment commercial isolé de 1 étage avec mezzanine. Aucun arbre à abattre;
Résolution : CM25 1043 en date du 25 août 2025 autorisant la construction d'un complexe immobilier au 800 Henri-Bourassa Ouest.

DESCRIPTION

L'emplacement est situé au sud du boulevard Henri-Bourassa.

La superficie totale du terrain est de 46 521,2m².

Des frais de parcs sont exigés en vertu de l'article 2 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintenir et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

En vertu du paragraphe 1 de l'article 3 du Règlement 17-055, des frais de parcs sont exigés pour les lots projetés 6 667 130, 6667 131, 6 677 132, 6 677 133, 6 677 134 et 6 713 118. L'exemption de frais de parcs selon l'art. 8 du Règlement 17-055 s'applique sur les lots projetés 6 713 119 et 6 677 135. En effet, ces lots seront créés afin de construire des logements sociaux.

Le terrain actuel, lot existant 1 487 395, a une superficie de 46 521,2m².

Le Service des infrastructures/Transport et Environnement et les archives de l'Arrondissement ont été consultés et aucun frais de parcs n'a été imputé antérieurement sur cet emplacement.

JUSTIFICATION

Résolution CM25-1043 d'adopter, avec changements, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch. 2), la résolution autorisant la construction d'un complexe immobilier incluant une phase destinée au logement social, situé sur le lot portant le numéro 1 487 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

La cession d'un terrain a également été autorisée pour le paiement des frais de parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le propriétaire doit fournir un terrain d'une superficie équivalente à 10% de la superficie du lot 1 487 395 (46 521,2m²) moins la superficie des lots destinés à la construction de logements sociaux, soit le lot 6 713 119 d'une superficie de 3 044,3 m² et le lot 6 677 135 d'une superficie de 6 837,8m².

Soit : 46 521,2m² - 3 044,3m² + 6 837,8m² = 36 639,1m²

Donc : Imputabilité 10% = 3 663,91 m²

Lot # 6 677 130 sera versée comme parc : superficie 1 435,4m²

Lot # 6 677 134 sera versée comme parc : superficie 3 283,9m²

Total : 4 719,3m², soit 12,88%

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dalila TOUAFDIT
Agente principale du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-02

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire